

# CLLAJ LYON

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



Tout d'abord, un fait marquant en 2017, le 24 novembre, le CLLAJ Lyon a fêté ses 20 ans de fonctionnement.

Un moment privilégié pour une rétrospective de vingt années d'activités : relire le passé pour mieux « agir » sur le présent et l'avenir. Une certitude émerge de cette « archéologie », en dépit des turbulences et des obstacles vécus par l'équipe et les administrateurs en place durant ce temps passé, l'association reste fidèle à son engagement dans sa mission fondatrice : le soutien et l'aide à tous les jeunes en difficulté de logement de Lyon puis de la Métropole.

La compilation des comptes-rendus annuels d'activité raconte aussi, implacablement, que l'accès à des solutions de logement pour nos publics ne s'est pas amélioré dans notre agglomération au cours de cette période. Il en est de même en ce qui concerne le financement des activités développées par l'association pour mieux répondre aux besoins exprimés.

A contrario, ils mettent, en exergue une constance dans le nombre de jeunes accueillis chaque année (1300 environ) et de solutions apportées (390 solutions apportées en moyenne).

Aujourd'hui et demain, les mêmes défis sont à relever quotidiennement :

- Soutenir les jeunes les plus fragilisés pour trouver leur place dans la ville dans un contexte de précarité accrue, de besoin de mobilité et d'évolution de leur parcours, en tenant compte de la mise en place de dispositifs institutionnels uniformisés ;
- Développer et adapter les actions et les projets du CLLAJ Lyon dans un contexte d'une baisse permanente de financement.

Nous pouvons, déjà évoquer des chantiers en cours :

- Les compétences capitalisées par le CLLAJ Lyon en matière d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement du public contribueront, certainement, à la mise en œuvre par le Métropole de Lyon du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs -PPGID-.

- La - Garantie Jeunes plus - expérimentée en collaboration avec la Mission Locale de la Ville de Lyon, qui favorise l'accès à une solution logement concomitante à une insertion professionnelle pour des jeunes très éloignés de l'emploi et des dispositifs de droit commun. Nous avons pu compter sur le partenariat déjà existant avec ARALIS qui concourt au dispositif par une mise à disposition de 12 logements et Action Logement qui facilite l'accès rapide à ces solutions.

- Le développement du dispositif Mobiclé, la confirmation d'une suite à l'expérimentation du programme Passage.

Pour conclure ce préambule à un rapport qui rend compte de manière détaillée, comme chaque année, de toutes les activités conduites en 2017, j'évoquerai une perspective de développement de captation d'une offre : le Mobicoloc, colocation en accès direct en partenariat avec la SACVL.

Enfin, une mention particulière pour la tenue du **10<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes**, le 12 septembre 2018.

Le CLLAJ Lyon restera, pour longtemps nous l'espérons toutes et tous, un partenaire actif des collectivités, prêt à apporter sa contribution aux problématiques d'accès au logement des jeunes.

**Géraldine MEYER**  
Présidente du **CLLAJ LYON**

## La vie associative

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes -*CLLAJ Lyon*- est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

## Le Conseil d'Administration

Karima Boukacem, Marie-Charlotte Boullay, Bruno Couturier, Fabienne Diebold, Catie Faure, Eliane Gachet Kubicki, Louis Levêque, Géraldine Meyer, Christine Minodier.

## L'équipe salariée

Sara Benayad, Kheira Boukrafa, Linda Boumerziga, Aicha Dahmani, Naima Djoudi Matthieu Hericher, Samira Ibrahim, Sawsen Kechiche, Samuel Langlade<sup>1</sup>, Atlantide Merlat<sup>1 et 2</sup>, Elsa Penot.

<sup>1</sup> : arrivé(e) en 2017      <sup>2</sup> : départ en 2017

## Les stagiaires

Justine et Jade, stagiaires en communication.  
Morgane, stagiaire conseillère en économie, sociale et familiale.

## Les bénévoles du 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes

19 jeunes de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance Rhône Lyon Métropole, du centre EPIDE Lyon Meyzieu et de l'association Le Refuge délégation du Rhône.

## Nos partenaires

Action Logement, CAF du Rhône, les services de l'État (DIHAL, DRDJSCS, FIPD), Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Ministère de la Justice, Mission Locale de la Ville de Lyon et autres Missions Locales, Maison de l'Emploi, ALPIL, Entre2Toits, Le MAS, Orée AJD, SLÉA, acteurs de l'hébergement et du logement, acteurs de terrain associatifs et institutionnels, bailleurs sociaux et réservataires...

## Les réseaux associatifs

Collectif Logement Rhône, Union Nationale et Régionale des CLLAJ, FEANTSA, FAPIL régionale et nationale. Le CLLAJ Lyon assure la présidence de l'Union Régionale des CLLAJ et la vice-présidence de l'Union Nationale des CLLAJ.

Les administrateurs et l'équipe du CLLAJ Lyon remercient les bénévoles participants au Salon du Logement pour les Jeunes, ses partenaires et ses soutiens financiers.

## SOMMAIRE

Les ressources et les soutiens financiers	2
Les missions de l'association	3
En bref - les jeunes accueillis au CLLAJ Lyon	4
L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes	7
Les parcours d'accompagnement : de la recherche au maintien	12
Le parcours de Théo : un exemple de parcours d'accompagnement	25
Les jeunes accompagnés	27
Les solutions spécifiques par public	29
Les solutions « classiques » hébergement - logement	35
Les actions collectives : Culture Logement Jeunes	41
Le 9 <sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes	43
L'implication dans les réseaux partenariaux	46
L'étude des jeunes sans ressource ou ressources très précaires	50
Les remerciements	51

## LES RESSOURCES ET SOUTIENS FINANCIERS



**GRAND LYON**  
la métropole

**VILLE DE LYON**



**ActionLogement**

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VINCI**

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

ALLOCAIONS FAMILIALES  
Caf du Rhône

**MLAL**  
Mouvement Lyonnais  
d'Aide au Logement

Accéder à un logement autonome est souvent synonyme d'indépendance pour les jeunes adultes. C'est une étape importante dans un parcours de vie mais qui peut être un long chemin semé d'embûche, de désillusion et de prise de conscience du contexte actuel d'accès au logement dans la Métropole de Lyon.

Le CLLAJ Lyon rencontre un public aux profils variés avec des besoins diversifiés et des situations multiples qui imposent une adaptabilité permanente pour répondre aux demandes. A cela s'ajoute un travail partenarial avec les acteurs du logement, de l'hébergement et de l'insertion sociale et professionnelle, permettant une prise en charge et un suivi qualitatif vers et dans le logement.

La vocation du CLLAJ Lyon est :

- Accueillir, informer, orienter sur toutes les questions liées au logement et faciliter l'accès aux droits ;
- Soutenir et accompagner toute personne dans ses démarches de recherche, d'accès et de maintien dans le logement ;
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les acteurs du logement pour prendre en compte les besoins des jeunes ;
- Participer à la mise en œuvre des politiques publiques autour de l'habitat des jeunes ;
- Développer une offre adaptée de logements temporaires et de droit commun et contribuer à des projets partenariaux alternatifs pour répondre à des besoins spécifiques ;
- Concourir à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.



CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>



CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>



Stand du CLLAJ Lyon - 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - 13/09/2017  
Hôtel de Ville de Lyon

**Plus de 3000 personnes informées et orientées physiquement, par téléphone ou par mail.**

**1487 personnes bénéficiaires des actions soit 1282 ménages.**

**829 jeunes accompagnés soit 704 ménages.**

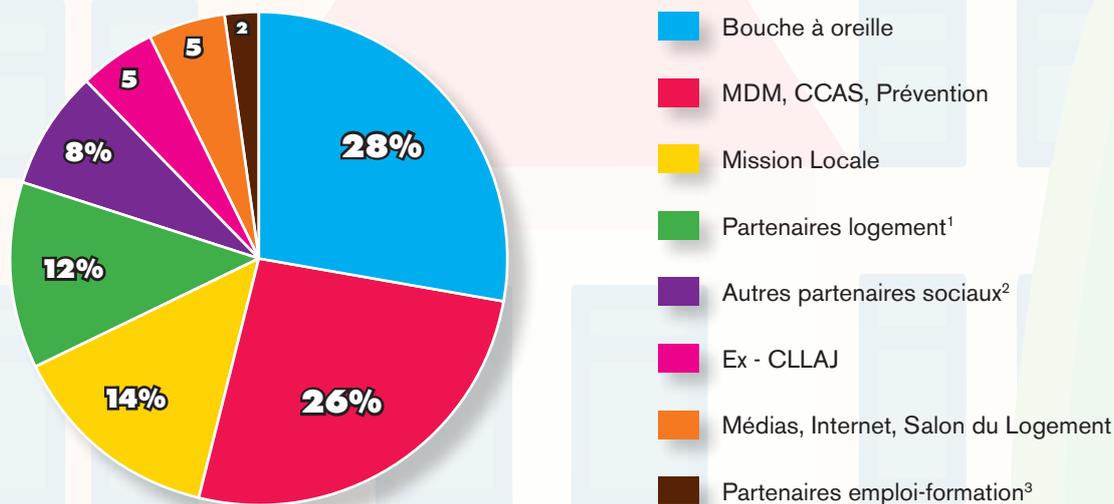
**4 permanences hebdomadaires sectorisées dont une dédiée aux jeunes des territoires hors Lyon.**



- **1 100 nouveaux jeunes** reçus sur nos permanences d'accueil pour un diagnostic individuel ;
- **387 jeunes** reçus sur les années antérieures et toujours accompagnés en 2017 ;
- **55%** du public bénéficiaire des actions est accompagné.

## L'ORIENTATION DU PUBLIC

Sur la base des 1 100 nouveaux jeunes accueillis en 2017



<sup>1</sup> : Partenaires logement : associations, bailleurs, réservataires, résidences sociales, Résidences Jeunes Travailleurs, CHRS.

<sup>2</sup> : Autres partenaires sociaux : CAF, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation -SPIP-, Maison de la Veille Sociale -MVS-, Services jeunes majeurs, etc.

<sup>3</sup> : Partenaires emploi-formation : associations d'insertion, centres de formation, Pôle-Emploi, etc.

## LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Sur la base des 1 100 nouveaux jeunes accueillis en 2017

**67%** des jeunes accueillis ont moins de 26 ans. Cette part est équivalente à l'année 2016.

### Situation Familiale

- **66%** de personnes isolées, la part des hommes est quasi similaire à celle des femmes ;
- **22%** de couples dont **28%** avec enfant(s) ;
- **12%** de familles monoparentales.



Entre 2016 et 2017 :  
**+8%** de jeunes reçus.

### Ressources et situation professionnelle

- **37%** sont salariés dont **28%** en emploi précaire ;
- **26%** perçoivent des allocations ou indemnités diverses ;
- **18%** sont sans ressource ;
- **16%** sont bénéficiaires du RSA ;
- **2%** ont une bourse d'étude ;
- **1%** ont un statut d'auto-entrepreneur.



**155 personnes sont sans ressource.**

Soit une hausse de **42%** par rapport à l'exercice 2016.

**86%** ont moins de 25 ans.

### Situation logement au moment de la demande

- **46%** sont hébergés par de la famille ou des tiers ;
- **18%** sont locataires<sup>1</sup> ;
- **13%** cohabitent avec leurs parents ;
- **7%** sont en résidence sociale ou appartement éducatif ;
- **7%** sont SDF ou en squat ;
- **5%** pris en charge en CHRS ;
- **3%** à l'hôtel ;
- **1%** sont sous-locataires.



Évolution marquante :

**+53%** de jeunes SDF ou en squat,  
**+34%** en CHRS.

<sup>1</sup> : Les jeunes locataires recherchent un autre logement pour les deux raisons principales suivantes :

- **33%** logement trop petit ;
- **14%** loyer trop élevé.

## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Sur la base des 1 100 nouveaux jeunes accueillis en 2017



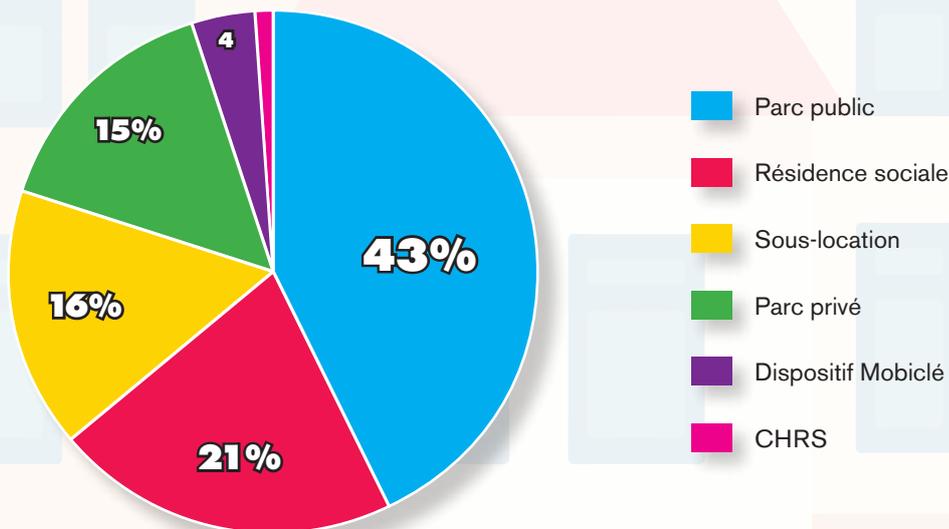
Tous territoires confondus, **229 jeunes** (21% du public reçu) sont issus des Quartiers Prioritaires dont **146** (64%) des Quartiers Prioritaires de la Ville de Lyon.

## LES SOLUTIONS LOGEMENT

Sur la base des 829 jeunes accompagnés soit 704 ménages.

Nous parlons d'accompagnement lorsque les personnes sont rencontrées au delà du premier entretien individuel.

**298 ménages** soit **42%** du public accompagné ont accédé à une solution de logement qu'elle soit définitive ou transitoire.



Depuis plus de 20 ans, le CLLAJ Lyon est au service des jeunes. Son emplacement central, son amplitude d'ouverture et la disposition de ses locaux permettent un accueil inconditionnel de la demande de tous les jeunes.

## L'ESPACE ACCUEIL

L'espace accueil a pour objectif de répondre au besoin d'écoute des jeunes et leur apporter une première information, des conseils et du soutien dans leurs démarches de recherche, d'accès et de maintien concernant le logement.

- Un accueil téléphonique assuré du lundi 13h30 au vendredi 11h30 ;
- Un accueil physique du lundi 13h30 au jeudi 18h ;
- Un contact et des réponses personnalisées via l'adresse mail : [cclaj.lyon@cclajlyon.fr](mailto:cclaj.lyon@cclajlyon.fr) ;
- Un lieu d'informations et d'échanges ouvert à tous (jeunes, professionnels, etc.) ;
- Une aide et un soutien dans les démarches à effectuer.

## Un engagement primordial : l'accueil de tous les jeunes

Toute personne qui souhaite des informations peut s'adresser directement au CLLAJ Lyon, elle est informée et orientée en fonction de ses questions.

La chargée d'accueil et de médiation sociale reçoit quotidiennement le public et assure en lien avec l'équipe un premier accueil nécessaire à une meilleure prise en charge de la demande. Les personnes accompagnées peuvent venir mettre à jour leur dossier, trouver une aide administrative et accomplir certaines démarches.

L'aménagement d'un espace d'accueil convivial facilite les échanges et les rencontres notamment pour ceux et celles qui patientent pour un rendez-vous, un premier entretien ou une action collective.

Dans un souci d'amélioration de l'espace accueil, un espace enfant a été aménagé en 2017.

## Un lieu ressource : des informations accessibles et des outils disponibles

Pour répondre aux demandes diverses et aussi spécifiques du public, le CLLAJ Lyon met à disposition des informations techniques, pratiques et juridiques concernant :

- La recherche de logement et d'hébergement : parc privé, parc public, logement temporaire, urgence, etc. ;
- L'accès à un logement : garanties, aides à l'accès, ouverture de droits, états des lieux, etc. ;
- Le maintien dans le logement : prévention des expulsions locatives, surendettement, conflits bailleurs, CAF, etc. ;
- La sortie du logement : dédite, état des lieux de sortie, restitution du dépôt de garantie, etc. ;
- L'accès au droit : logement, santé, etc.
- L'emploi : associations d'insertion professionnelle, Missions Locales, etc.
- La culture : diffusion et promotion d'événements culturels (Culture pour Tous, etc.).

Il s'agit de faciliter les démarches du jeune accueilli grâce à une assistance technique et la mise à disposition d'un poste téléphonique, outils numériques, de documentations liées à la recherche, l'accès, l'installation et le maintien dans le logement, etc.

L'espace accueil est reconnu et bien identifié comme un lieu ressource pour et par les jeunes.

## LES PERMANENCES DE PREMIER ACCUEIL : LE TEMPS DU DIAGNOSTIC INDIVIDUEL

Des permanences hebdomadaires d'accueil individualisées sont proposées pour l'information, l'orientation et la prise en compte de la demande de logement. Elles sont sectorisées selon le lieu de domiciliation. Elles sont sans rendez-vous, entre 13h30 et 18h00, quatre jours par semaine.

PREMIER ACCUEIL	Nombre de personnes accueillies	En nombre de ménages	%
Permanence concernant les jeunes domiciliés sur les 1/2/4/5 <sup>ème</sup> arrondissements de Lyon	226	206	20%
Permanence concernant les jeunes domiciliés sur les 3/6/9 <sup>ème</sup> arrondissements de Lyon	201	176	18%
Permanence concernant les jeunes domiciliés sur les 7/8 <sup>ème</sup> arrondissements de Lyon	286	245	26%
Permanence concernant les jeunes domiciliés hors Lyon <sup>1</sup>	246	219	22%
Rendez-vous	65	61	6%
Atelier Recherche Logement	76	74	7%

**173 permanences tenues**  
**5 ménages reçus en moyenne par permanence**

Les jeunes qui travaillent et qui ne peuvent pas venir à l'une de nos permanences de premier accueil sont accueillis lors d'un rendez-vous ou à l'Atelier Recherche Logement qui leur est dédié en soirée.

Les jeunes reçus sur les permanences ou en rendez-vous peuvent par la suite participer à un Atelier Recherche Logement.

<sup>1</sup> : Jeunes domiciliés sur les communes n'ayant pas de service logement jeunes.

## LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE ET L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

L'objectif est de :

- Permettre aux jeunes d'exprimer leur projet logement ;
- Définir avec eux les modalités de sa mise en œuvre ;
- Expliquer l'aide qui peut être apportée par le CLLAJ Lyon ;
- Informer sur les différents acteurs du logement, de l'hébergement et leurs modes de fonctionnement ;
- Permettre aux jeunes d'acquérir une meilleure connaissance du parc locatif privé, social et du secteur de l'hébergement de la Métropole et du Département ;
- Activer, renouveler ou relancer les demandes de logement et/ou d'hébergement.

Plus précisément, il s'agit de :

- **Écouter la parole des jeunes et entendre leur projet logement** : un entretien exploratoire est effectué par les chargés d'accompagnement. Il permet de faire le point sur leur situation, au cas par cas et de réaliser un premier diagnostic. Il s'agit aussi d'exposer objectivement aux ménages la réalité de l'offre possible sur le territoire. Il faut parfois déconstruire une image idéalisée du logement attendu pour reconstruire un nouveau projet plus réalisable.
- **Informé sur les différents acteurs du logement et de l'hébergement et leurs modes de fonctionnement** : les chargés d'accompagnement sensibilisent en amont les ménages sur les circuits d'accès au logement et/ou à l'hébergement. Ils conseillent sur la meilleure stratégie à adopter afin que le projet aboutisse dans des délais et des conditions favorables pour le jeune.
- **Définir avec eux les modalités de sa mise en œuvre** : l'idée est de « faire avec » la personne sans se substituer à elle. Après avoir transmis des informations de premier niveau et exposé toutes les pistes d'actions, il lui est proposé un accompagnement dans son projet en indiquant les démarches à effectuer, notamment administratives. Selon l'avancée de la situation, elle peut aussi être inscrite sur les différents ateliers collectifs.
- **Amorcer des démarches** : dès la première rencontre, l'objectif est d'enclencher des démarches le plus rapidement possible, afin de rendre le jeune acteur et de le mobiliser sur la réalisation de son projet. Une attention particulière est apportée lors de la constitution des dossiers de demandes de logement notamment social et/ou d'hébergement ainsi que les simulations concernant les aides au logement.



CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>



Espace accueil - CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>

## L'ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

En raison des prix de loyers trop élevés, des exigences accrues des bailleurs/propriétaires privés et de la méconnaissance des dispositifs de garantie (LOCA-PASS, VISALE, La CLÉ, ACAL), l'Atelier Recherche Logement auparavant ciblé sur la recherche dans le parc privé aborde, depuis 5 ans les différentes possibilités de se loger.

Pour pouvoir informer les jeunes actifs, l'atelier se déroule sur un horaire adapté en soirée et est animé avec des professionnels de l'immobilier : la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon -SACVL- ou l'Agence Locative Solidaire du Rhône -ALSR-.

L'atelier permet de créer une dynamique d'interactivité et de rendre les informations vivantes et accessibles.

Plusieurs aspects sont abordés :

- Conseils sur la recherche : où chercher ? Comment ?
- Informations sur le contexte immobilier : privé, public, logement transitoire, urgence ;
- Constitution d'un dossier complet de candidature à la location ;
- Descriptif des conditions d'accès au logement : caution, garantie, ressources ;
- Renseignements sur les aides existantes ;
- Informations sur les pièges à éviter.

Les informations transmises lors de cette séance collective permettent aux jeunes d'être plus autonomes et acteurs de leurs démarches dans le but d'accéder à un logement dans les meilleures conditions.

S'ils le souhaitent, les jeunes ayant participé à l'atelier peuvent être reçus lors d'un entretien individuel et bénéficier d'un accompagnement sur la durée vers le logement.



**116 personnes ont participé à l'un des Ateliers Recherche Logement bimensuel, un tiers d'entre elles a été reçu en entretien individuel et bénéficie d'un accompagnement personnalisé à la recherche de logement.**

**Nous notons une augmentation de 56% de fréquentation de l'atelier entre les 2 exercices.**



Atelier Recherche Logement - CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>



Atelier Recherche Logement - CLLAJ Lyon - Place du Forez - Lyon 1<sup>er</sup>

## FACE AUX ÉVOLUTIONS, LE CLLAJ LYON S'ADAPTE ET S'EMPRE DU NUMÉRIQUE

Chaque jour, la société se numérise davantage.

Pour s'adapter et simplifier les démarches et pratiques administratives, les entreprises, les administrations et les services publics ont enclenché les transformations par la numérisation, la digitalisation et la dématérialisation de leurs services.

Si cette numérisation devrait permettre de simplifier et d'accélérer les démarches et la prise en compte des demandes, les utilisateurs et donc les jeunes ont besoin de maîtriser et de pouvoir avoir accès à l'outil informatique notamment pour chercher un logement et accéder à leurs droits.

Fort du constat de la mauvaise et/ou partielle utilisation de l'outil numérique par les jeunes pour les demandes et services en ligne ; le CLLAJ Lyon met à disposition du public un ordinateur, un scanner et une imprimante pour leur permettre de réaliser leurs démarches.

Un atelier « Dossier Logement » est également organisé tous les mardis et jeudis matin pour soutenir et aider les jeunes dans la réalisation et la constitution de la demande de logement social et des demandes de logements - hébergements en ligne, auprès notamment de résidences jeunes.

Parallèlement, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes, le suivi des démarches s'effectue également par mail, notamment pour les jeunes les plus autonomes et ayant accès à l'outil informatique.

Pour rendre disponible instantanément auprès du public l'information de base nécessaire à une recherche de logement, le CLLAJ Lyon est présent sur Internet par le biais d'un site et de réseaux sociaux : Facebook et Twitter. Ces outils de communication et de partage permettent d'informer le public sur l'accès au logement, l'accès aux droits, ainsi que les événements et actualités de l'association.

Une adresse e-mail générale ([cllaj.lyon@cllajlyon.fr](mailto:cllaj.lyon@cllajlyon.fr)) est également disponible pour permettre à l'association de répondre efficacement aux sollicitations et demandes formulées par les jeunes ou les partenaires.



**En 2017, 17 656 personnes ont visité le site du CLLAJ Lyon, avec 29 620 lectures.**



Enfin, le CLLAJ Lyon édite mensuellement une lettre d'information diffusée par mail, sur le web et les réseaux sociaux à destination du public jeune, mais aussi des partenaires (bailleurs, associations) et institutions.

Elle permet de relayer les dates des ateliers collectifs de l'association, ses actualités ainsi que de l'information plus générale en lien avec le logement.

**C**omment fait-on pour suivre une formation ou intégrer un emploi sans stabilité « résidentielle » ? Mais sans emploi ni revenu, comment espérer pouvoir se loger ? Quels parcours, choisis ou subis, pour ceux qui ne sont pas aidés par leur famille ? Ces questions ne couvrent qu'une partie d'une réalité multiforme des problématiques émergeant de l'accueil.

Le CLLAJ Lyon est attentif à répondre à la diversité des situations par un accompagnement individuel, modulable et adapté aux besoins de chaque jeune, d'un simple soutien dans les démarches à un accompagnement social renforcé pour les publics les plus fragiles.

Il s'agit donc de créer des conditions stables, soutenantes et encadrantes afin de proposer un parcours et des solutions où les notions de responsabilité et d'autonomie ne seraient plus synonymes de « tensions » mais d'émancipation possible.

## LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION DE LOGEMENT OU D'HÉBERGEMENT

« Jeune cherche logement désespérément », cette expression résume la galère dans laquelle se trouvent les jeunes en recherche de logement. En s'adressant au CLLAJ Lyon, les personnes souhaitent un soutien pour franchir cette étape.

### Les obstacles repérés

#### Barrières économiques

- Les prix des loyers trop élevés dans le parc privé ;
- Peu ou pas de ressources ;
- Pas de garants physiques ;
- Irrégularité des revenus ;

#### Barrières administratives

- Absence fréquente des avis d'impositions adéquats (N-1, N-2) ;
- Difficulté à produire une attestation d'hébergement ou de domiciliation ;
- Méconnaissance des droits : prime d'activité, réservations Action Logement, FASTT pour les intérimaires, VISALE... ;
- Mauvaise utilisation de l'outil numérique pour les demandes en ligne ;
- Situation administrative non réglée sur le territoire français : droit au séjour incomplet, etc.

#### Autres barrières

- Rupture familiale avec peu ou pas de soutien de l'entourage ;
- Méconnaissance des circuits des demandes de logement et de l'hébergement ainsi que des stratégies afférentes ;
- Une forte demande de logement et d'hébergement avec un temps d'attente long ;
- Idées reçues sur les conditions d'accès au logement social : les jeunes isolés pensent souvent que les logements sociaux sont réservés aux familles ou ont des images négatives du logement social.

## Les réponses apportées

### En premier lieu : information et orientation du ménage

- Consultation des sites internet spécialisés : site proposant des offres de logement, site internet de bailleurs, etc.
- Orientation vers des partenaires spécialisés dans le parc privé (SACVL, ALSR) ;
- Aide à l'ouverture des droits (orientation Caisse d'Allocations Familiales -CAF-, Mutualité Sociale Agricole -MSA-...)
- Sensibilisation aux dépenses nécessaires à l'accès à un logement et aux coûts mensuels postaccès ;
- Information sur les systèmes de garants moraux institutionnels (LOCAPASS, VISALE, ACAL, CLE) ;
- Information sur les délais d'accès au parc locatif privé et public ;
- Information sur les différentes formes d'habitats transitoires existantes ;
- Aide à la constitution d'un dossier administratif complet.

### Puis, construction du projet logement ou hébergement

- Élaboration du projet logement à partir de la situation familiale, budgétaire et des choix du ménage ;
- Dépôt d'une demande de logement social ;
- Constitution de dossiers de candidatures en logement transitoire (résidences sociales, RJT, sous-colocation, Mobiclé, ...)
- Aide pour les démarches en ligne lors de l'atelier « Dossier Logement ».

### Et soutien de la demande

- Soutenir la demande de logement auprès des bailleurs sociaux ou privés ;
- Accompagner les ménages dans leur choix et les aider à trouver une solution viable par rapport à leur recherche du logement « idéal » ;
- Informer les jeunes sur les actualités logement (veille législative) ;

Afin de proposer une meilleure prise en charge de la demande de logement des jeunes accompagnés, le CLLAJ Lyon s'inscrit également dans tous les dispositifs de droits commun.

## Les dispositifs existants

### Les dispositifs d'urgence

- L'orée AJD (cf page 38) ;
- Le 115 (cf page 37) ;
- La Maison de la Veille Sociale : orientation et, dans certaines situations, instruction du diagnostic.

## La Maison de la Veille Sociale

Le CLLAJ Lyon siège à la commission de régulation de la MVS en alternance avec l'ALPIL, Entre2Toits et Habitat & Humanisme, afin de soutenir l'accès à un logement temporaire. Un travail d'articulation est donc mené entre ces associations pour répondre au mieux aux besoins des situations abordées. Par ailleurs, lorsque la MVS positionne un ménage sur un logement – en IML ou en ALT- mis à disposition par Entre2toits, en l'absence d'un référent social, l'accompagnement pour un relogement définitif des ménages de moins de 30 ans est délégué au CLLAJ Lyon.



**23 diagnostics sociaux réalisés.**  
**Le CLLAJ Lyon a assisté à 5 commissions de régulation.**

## Les dispositifs d'accès au logement autonome

### Le Service Inter Administratif du Logement : le SIAL

Le Service Inter Administratif du Logement -SIAL- est un service de l'Etat, rattaché à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes - direction départementale déléguée du Rhône.

Il est chargé de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux dans le Nouveau Rhône et la Métropole de Lyon. Le SIAL est réservataire de 30 % du parc social conventionné de chaque bailleur social, soit environ 37 500 logements.

Le CLLAJ Lyon travaille en partenariat avec le SIAL dans le cadre d'un dispositif de labellisation des ménages qui seront priorités en fonction des critères définis pour bénéficier de ce contingent.

Concrètement, une fiche est établie à laquelle sont joints les justificatifs des ménages relevant des critères prioritaires de la Préfecture puis transmise au SIAL pour être contrôlée. Après validation par ce service, la demande est priorisée.

Lorsqu'un ménage est labélisé par le SIAL (labellisation SYPLO), le CLLAJ Lyon accompagne ce dernier jusqu'à la proposition de logement et l'accès dans celui-ci.

Au cours du dernier trimestre 2017, le SIAL s'est inscrit dans l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution -ACIA- initié par la Métropole. Ce changement a ainsi conduit à la disparition de la fiche de saisine du SIAL, remplacée depuis par une fiche de saisine unique ACIA.



**En 2017, 84 ménages ont été labélisés SYPLO par le SIAL.**

### L'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution -ACIA-

Depuis l'automne 2017, l'Accord Collectif Départemental d'Attribution -ACDA- a été élargi et remplacé par un nouvel accord collectif. En effet, le cadre du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées -PLALHPD- 2016-2020, la Métropole a initié la mise en place d'un Accord Collectif Intercommunal d'Attribution -ACIA- associant les bailleurs sociaux et les réservataires (État, Métropole, Action Logement). Cet accord vise à définir des objectifs quantitatifs aux acteurs de l'offre en terme de relogement des ménages prioritaires du plan.

Sont ainsi considérés entre autres comme prioritaires :

- ◆ Les ménages sans logement, sortant d'hébergement de logement de transition ou de logement accompagné suivis dans le cadre de la Maison de la Veille Sociale (ancien ACDA) ;

- ◆ Les ménages en situation de grande fragilité confrontés à des cumuls de difficultés économiques et sociales ;
- ◆ Les ménages mal logés ou occupant un logement inadapté ;
- ◆ Les ménages reconnus prioritaires au sein des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions -ILHA-.

Concrètement, après avoir identifié les personnes relevant des critères prioritaires des ACIA, **une fiche de saisine unique est complétée et envoyée à la préfecture ou à la Métropole, en fonction du critère prioritaire relevé.**

Lorsque la Préfecture ou la Métropole octroie une labellisation ACIA au ménage, le CLLAJ Lyon poursuit l'accompagnement de ce dernier jusqu'à la proposition de logement en veillant à l'actualisation régulière des critères de recherche.



**4 ménages orientés par le CLLAJ Lyon ont été reconnus prioritaires ACIA Métropole.**

**Les Accords Collectifs Intercommunaux d'Attribution MVS : un dispositif permettant de promouvoir une offre de logement social accessible aux ménages en logement transitoire et prêts à l'accès au logement de droit commun**

Le CLLAJ Lyon est un des acteurs de ce dispositif en participant et proposant les candidatures des jeunes ménages en logement transitoire.

Il participe aux commissions mensuelles de recevabilité qui valident les demandes.

Nous sommes également présents à la commission bimensuelle de régulation qui a, pour but, de statuer sur les refus de propositions de logement par les ménages et d'échanger autour des situations bloquées ou anciennes. Sont présents les associations, les CHRS, les bailleurs sociaux, la Métropole et le SIAL.



**21 nouvelles situations présentées sur le dispositif ACIA MVS (ex ACDA) ,  
8 accès à un logement social pérenne.**

**Les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions -ILHA-**

- ◆ *Les commissions prioritaires*

Le CLLAJ Lyon intervient dans les commissions prioritaires des 9 arrondissements de Lyon. Ce sont des temps d'échange d'informations, de diagnostic partagé des situations des ménages entre représentants des mairies, travailleurs sociaux de secteur, associations logement...



**42 ménages inscrits et soutenus en ILHA, 17 ont été relogés.**

- ◆ *Les Commissions Locales d'Orientation des Attributions -CLOA-*

Les CLOA concernent, en amont de leur livraison, l'attribution de logements neufs ou réhabilités. Le CLLAJ Lyon propose des candidatures adaptées en fonction des caractéristiques du programme et de ses spécificités.



**33 ménages présentés et soutenus en CLOA, 6 ont été relogés.**

## L'ACCES AU LOGEMENT

Il est essentiel pour un ménage accédant à un logement d'avoir tous les éléments concernant les contraintes liées à son nouveau statut de locataire et de le sensibiliser aux responsabilités en matière locative.

L'accès à un logement peut paraître complexe pour les jeunes, notamment ceux en premier accès.

C'est d'autant plus vrai pour les ménages très éloignés du droit commun.

L'intervention du CLLAJ Lyon s'inscrit dans une volonté de permettre une bonne installation et appropriation du logement.

## Les obstacles repérés

La méconnaissance des pré-requis en matière d'accès et les difficultés inhérentes à la situation de certains ménages entravent l'entrée dans le futur logement.

Les problématiques fréquemment observées concernent :

### La question des dépenses liées à l'accès

- Acquiescement des frais liés aux honoraires et frais de dossiers ;
- Financement du dépôt de garantie ;
- Paiement du premier mois de loyer ;
- Financement des ouvertures de compteurs.

### Les droits et devoirs des locataires

- Droit du locataire à accéder à un logement décent ;
- Droit d'obtenir un diagnostic de performance énergétique ;
- Ignorance de l'obligation d'une assurance habitation.

### La recherche de mobilier et d'équipements

- Se meubler et s'équiper entièrement lors d'un premier accès ;
- Rechercher un véhicule et/ou un prestataire pour l'emménagement ;

### Les démarches administratives liées au nouveau logement

- Ouverture de droits ;
- Changement d'adresse.

## Les réponses apportées

Il s'agit de :

- Mobiliser le jeune et lui apporter l'écoute et le soutien nécessaire pour sa prise de décision. Les informations sur l'accès au logement qu'il a pu acquérir tout au long de sa recherche sont aussi un atout l'aidant à définir ses priorités.

- Visiter le logement proposé avec le ménage afin qu'il se projette dans celui-ci ou le cas échéant, le quartier où il se trouve.

## La question des dépenses liées à l'accès

- Travailler avec le jeune sur le budget à prévoir lors d'un accès au logement ;
- Constituer le dossier de garantie et d'avance de caution (LocaPass, Visale, etc.) ;

Constituer le dossier de garantie auprès de l'ACAL lorsque le LocaPass ne peut être mobilisé. Le CLLAJ Lyon sollicite régulièrement l'ACAL pour les ménages les plus précaires afin de bénéficier de la garantie financière couvrant le loyer et les charges pour une durée de 36 mois. Une demande d'aide financière est faite si besoin pour le règlement du dépôt de garantie. Elle peut être accordée sous forme de secours et/ou de prêt sans intérêt.



**26 dossiers instruits : 10 demandes d'aides financières pour un accès en sous-location dont 2 demandes en vue d'un bail glissant et 14 dossiers pour un accès à un logement social.**

- Solliciter les aides financières disponibles à l'accès (Action Logement, FASTT, CCAS et associations)

## Les droits et devoirs des locataires

- Renseigner sur l'obligation de souscrire à une assurance habitation ;
- Orienter vers différentes compagnies d'assurance pour demander un devis et veiller à ce que le ménage ait bien contracté une assurance habitation avant la signature du bail ;
- Inviter le jeune à participer à l'atelier collectif d'information Installe-Toi sur les droits et devoirs du locataire.

## La recherche de mobilier et d'équipements

- Mobiliser les partenariats et les aides pour l'installation et accompagner le ménage pour la récupération du mobilier :

◆ **L'Artillerie** est un dépôt de récupération et de tri des objets géré par le Foyer Notre-Dame Des Sans-Abris (FNDSA). Dans le cadre du partenariat, il permet à des ménages précaires ou à faibles ressources accompagnés par le CLLAJ Lyon de bénéficier d'un kit d'urgence à l'installation à faible coût. Il est constitué du nécessaire : lits, table, chaises, vaisselle, meuble de rangement, etc. ;

◆ **La Banque Solidaire d'Équipement** est un mobile-home aménagé en logement géré par EMMAUS. La BSE permet aux ménages accédant à un logement autonome pour la première fois dans la Métropole de Lyon, de s'équiper en mobilier et petit électroménager neuf à des prix accessibles. Ce dispositif nécessite de travailler au préalable le budget dédié aux achats nécessaires lors de l'installation et d'être accompagné physiquement par un chargé d'accompagnement du CLLAJ Lyon. Le ménage peut ensuite s'il le désire y retourner 2 fois.

Le CLLAJ Lyon a aussi des liens étroits avec d'autres partenaires, notamment avec le Secours Catholique, la Fondation Abbé Pierre, ENVIE RHÔNE.

- Rechercher un véhicule et/ou un prestataire pour l'emménagement : orientation vers les CCAS afin de solliciter une aide financière.

## Les démarches administratives liées au nouveau logement

- Soumettre la demande d'aide au logement auprès de la CAF ;
- Aider à l'ouverture des compteurs d'énergies et solliciter des tarifs préférentiels : le tarif préférentiel de nécessité -TPN- et le tarif spécial de solidarité -TSS- ;
- Assister le ménage dans les démarches administratives liées à sa nouvelle adresse : informer les organismes du changement de situation ;
- Mettre en lien avec les services métropolitains, tels que les Maisons De la Métropoles ou les Centres Communaux d'Action Sociale si nécessaire.

## Installe-toi : l'atelier qui donne les clés d'un accès réussi

Cet atelier est proposé à tous ceux qui sont prêts à accéder au logement. Cette action est également ouverte aux personnes directement orientées par nos partenaires. L'atelier se déroule le dernier jeudi du mois en partenariat avec un bailleur social. C'est une action qui se veut surtout préventive.

Il se décompose en deux temps : d'abord une simulation d'état des lieux qui se déroule dans un appartement témoin mis à disposition par Alliade et ensuite un temps d'échange autour de la connaissance des droits et devoirs du locataire.

### La simulation d'état des lieux

- Aider les jeunes primo-accédants à acquérir les bonnes pratiques ;
- Mettre en situation concrète dans un appartement permettant d'aborder de manière pédagogique les aspects à prendre en compte pour les futurs états des lieux ;
- Aborder les aspects techniques et juridiques afin de mieux informer les personnes et éviter de futurs contentieux.

### Le temps d'échange sur les droits et devoirs des locataires

Remise d'une pochette de documents pédagogiques aux participants.

- Favoriser les échanges d'expériences et savoir-être entre les jeunes ;
- Apporter des éléments pratiques : information sur la gestion du budget, astuces pour la recherche de mobilier, ouvertures des compteurs (fluides et énergies), aides, taxes et charges liées au logement, entretien et économies d'énergie ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et développer leur responsabilité vis-à-vis de leur logement ;
- Prévenir les risques pouvant fragiliser le maintien dans le logement ;
- Sensibiliser aux bonnes habitudes à prendre quant aux consommations d'énergies : invitation à participer à l'atelier « Économies d'énergies » co-animé avec HESPUL.



**39 ménages ont participé à l'atelier « Installe-toi ».**

## LE MAINTIEN DES MÉNAGES DANS LEUR LOGEMENT

Les ménages en situation de précarité peuvent avoir besoin d'un accompagnement renforcé pour se maintenir dans leur logement. **L'objectif final étant de limiter les risques de perte du logement.**

### Les obstacles repérés

Des ménages avec des difficultés aux particularités différentes :

- En rupture de ressources pour des raisons administratives, accident de la vie, incarcération... ;
- En rupture ou absence de réseau social et/ou familial ;
- Peu ou baisse de ressources ;
- Gestion budgétaire fragile : difficulté à prioriser et à faire face à toutes les dépenses, irrégularité dans le paiement des loyers et des charges courantes ;
- Procédures d'expulsion ;
- Incompréhension des courriers, démarches administratives longues, complexes et qui demandent une veille constante : AI, CMU, Inscription à l'école, MSA, CAF, Pôle Emploi ;
- De nombreux services qui se numérisent et se dématérialisent, (les jeunes ne maîtrisent ou n'ont pas tous accès à l'informatique) ;
- Méconnaissance du territoire et des services publics ;
- Intégration difficile dans le nouvel environnement (conflits avec le voisinage, mauvaise appropriation et entretien du logement, etc.) ;
- Barrière de la langue.

### Les soutiens apportés

Le CLLAJ Lyon accompagne les ménages en difficulté à travers une aide préventive et curative :

- Sollicitation des structures compétentes pouvant aider financièrement les ménages pour leur permettre le règlement du loyer, des charges ou des fluides ;
- Médiation avec le bailleur ou les institutions (CAF, EDF, etc.) ;
- Sensibiliser aux économies d'énergies ;
- Traiter la dette locative au sein d'un endettement éventuellement plus global : charges courantes, énergie, crédits... ;
- Réaliser des actions éducatives budgétaires pour une meilleure gestion du budget ;
- Mobiliser des aides financières pour éviter un endettement plus important ;
- Assurer un rôle de médiateur avec les créanciers (Bailleur, CAF, Trésor Public, prestataires énergie...) pour négocier un plan d'apurement ;
- Activer l'ensemble des aides concourantes au maintien dans le logement avec une veille à l'accès aux droits : APL ou autre aide financière, LOCAPASS, FSL, etc. ;
- Accompagner dans le dépôt du dossier de surendettement ;

- Prévenir les expulsions locatives : orientation sur la permanence APPEL, lien avec l'avocat ou le cabinet d'huissier, médiation avec le service contentieux du bailleur si procédure engagée ;
- Aider à la compréhension et à la gestion des courriers et des factures et anticiper les dépenses ;
- Se mettre en lien avec l'environnement immédiat : services sociaux, services publics, transports... ;
- Informer et conseiller le ménage sur l'utilisation des espaces collectifs ou privatifs d'un logement (les consommations d'eau ou d'électricité, le tri sélectif, etc.), les relations de voisinage, l'apprentissage du statut de locataire... ;
- Mettre à disposition des outils numériques et/ou accompagner dans les démarches en ligne.

Certains ménages peuvent cumuler d'autres problématiques : difficultés éducatives, sociales, addictions, troubles psychiques... nécessitant un suivi spécifique et une orientation vers des structures compétentes : Centres Médico Psychologique, Centres d'addictologie, lien avec les services de l'enfance, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, les curateurs, etc.

La visite à domicile -VAD- constitue l'une de nos modalités d'intervention. Elle peut se faire en lien avec d'autres partenaires référents sur la situation : Maisons de la Métropole, Entre2Toits, conseillère sociale du bailleur, etc., pour un diagnostic partagé. Cet autre mode de relation permet d'avoir une vision plus globale de la situation, d'instituer souvent une meilleure relation et un accompagnement plus rapproché.

## Les dispositifs

Le CLLAJ Lyon a développé un large partenariat afin de répondre aux besoins des ménages en difficulté, réalisant du « sur mesure » selon la problématique.

Ainsi, pour un soutien financier, il peut solliciter la CAF afin d'éviter l'arrêt des droits APL (maintien ou rétro-activité), la Fondation Abbé Pierre, la Bouée de l'Espoir, le Secours Catholique, le Secours Islamique, les aides de la Métropole type FSL, etc. afin de stabiliser la situation financière du ménage.

Le CLLAJ Lyon peut également aider à déposer un dossier de surendettement parfois en lien avec l'association CRESUS.

Une orientation vers la permanence APPEL est faite, dans le but de prévenir ou différer toutes procédures contentieuses, bien souvent onéreuses qui peuvent conduire à des mesures d'expulsion.

## La Permanence APPEL : Action Permanente de Prévention Des Expulsions Locatives

Le dispositif animé et coordonné par l'ALPIL a pour objectif d'accueillir toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé de loyer, d'un congé ou d'un conflit avec son bailleur. Il permet de donner en fonction de chaque problématique une information sur les droits et devoirs (droits sociaux, rapports locatifs...), des conseils juridiques, d'élaborer un plan d'action et d'effectuer une réorientation, si nécessaire, pour un suivi.

La permanence APPEL a lieu au Tribunal de Grande Instance de Lyon le vendredi matin de 9h30 à 11h30. **Elle est tenue conjointement par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône, une représentante de la Métropole ainsi qu'un conseiller logement de l'ALPIL et du CLLAJ Lyon.**

Les ménages de moins de 30 ans accueillis lors de cette permanence sont systématiquement orientés au CLLAJ Lyon pour le soutien aux démarches.



**521 ménages ont été informés lors des permanences dont 20 de moins de 30 ans.**

## LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

### Les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement -ASLL-

L'ASLL est une mesure d'accompagnement, s'inscrivant dans une durée prédéfinie, reposant sur une démarche volontaire et contractuelle avec les ménages en difficulté.

Le public bénéficiant de mesures ASLL a plus de 25 ans et rencontre des difficultés dans sa recherche, son accès et/ou son maintien dans le logement. Ce sont essentiellement des ménages qui ont de faibles ressources et pas de garant physique.

Le CLLAJ Lyon est aussi membre permanent de l'Instance Technique Territorialisée Logement – ITTL - du 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon permettant l'étude des dossiers d'aides financières FSL et des demandes d'ASLL. Cette instance se réunit tous les deux mois et sont conviés les différents partenaires (CCAS, associations, bailleurs sociaux, etc.). Cette assemblée permet de débattre et d'apporter divers points de vue afin de statuer sur les demandes d'aide et d'accompagnement. La participation aux ITTL permet aussi d'enrichir l'expertise sociale des chargés d'accompagnement en matière d'ASLL.

Le CLLAJ Lyon a ainsi participé à 5 ITTL sur l'année 2017



**55 mesures d'ASLL ont été réalisées.**

**À cela s'ajoutent 9 mesures démarrées en 2016 et poursuivies en 2017.**

### Le Fonds National d'Accompagnement Vers et dans le Logement -FNAVDL-

La commission de médiation pour la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable -DALO- peut faire appel au Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement -FNAVDL- dans l'objectif d'améliorer et de renforcer l'accès au logement social des ménages reconnus prioritaires DALO. Le FNAVDL est mis en place dans le cadre d'une convention entre la DRDJSCS et le Collectif Logement Rhône -CLR-. En 2017, elle prend le nom de Convention Parcours. Le CLLAJ Lyon est impliqué dans la mise en œuvre du dispositif puisqu'il assure l'accompagnement des ménages qui lui sont désignés.

La commission de régulation des baux glissants, mise en place par l'État et la Métropole de Lyon, permet de traiter collectivement les situations bloquées, faciliter les glissements de baux ou la recherche d'une solution plus adaptée.



**4 ménages accompagnés dont 2 nouveaux en 2017**

**2 mesures AVL – 1 mesure ADL – 1 mesure ARL**

## En pratique :

*M. H. est un jeune homme célibataire de 29 ans, bénéficiaire de l'AAH. Il est locataire d'un logement de type 2 dans le parc privé à Lyon 1er. Sa mère, Madame A. l'assiste beaucoup dans ses démarches d'accès et d'installation avec le concours de son référent RSA. M. H. n'est pas en capacité de faire ses démarches seul et a des difficultés de compréhension. À la suite d'une suspension de plusieurs mois de ses ressources, il a commencé à contracter des dettes sur ses charges courantes et a fait l'objet d'une procédure d'expulsion pour dette locative. Le travailleur social qui l'accompagnait, a mis en place les démarches nécessaires pour qu'un dossier de surendettement soit monté et a instruit le recours DALO. La commission a statué en faveur d'un relogement, assorti d'une mesure FNAVDL. M. H. nous a été orienté afin de mettre en place la mesure d'accompagnement.*

*Il est préconisé pour Monsieur un accompagnement dans une sous-location en vue d'un bail glissant. L'idée est de permettre au jeune homme d'intégrer un logement et de s'assurer qu'il se l'approprie et s'y maintienne. La première phase appelée AVL est une mesure qui permet de préparer l'accès. Elle a permis de faire le point sur les démarches engagées (AAH, dossier surendettement, curatelle...) et de rencontrer M. H. pour instaurer un lien de confiance, évaluer sa capacité à se maintenir dans un logement. Cependant Monsieur est très réticent au changement.*

*Après plusieurs propositions de logement par le service de la Préfecture, une proposition est faite sur la commune de Décines. Nous avons visité le logement afin de constater qu'il était adapté à ses besoins.*

*Le travail partenarial entre le CLLAJ Lyon, E2T et le soutien de Mme A. a permis de convaincre M. H. et ainsi poursuivre la démarche de relogement. L'instruction de la proposition s'est aussi faite en étroite collaboration avec le bailleur, afin de faciliter l'accès dans le logement.*

*Les rencontres avec M. H. étaient compliquées à organiser du fait de son traitement médicamenteux lourd. Cela a nécessité une grande mobilisation des professionnels en terme de temps pour que les démarches puissent se poursuivre et faire que la situation de Monsieur évolue favorablement. Mme A est omniprésente dans toutes les étapes, ce qui permet aussi de la soutenir dans la gestion de la vie quotidienne de son fils. L'un des objectifs à long terme sera la mise place d'un service d'accompagnement de vie sociale avant le glissement du bail.*

*Aujourd'hui, la situation de M. H. s'est détériorée au regard du logement. Malgré les travaux d'embellissement et les aménagements effectués par ses proches, il a du mal à s'approprier le logement (soucis techniques) et n'a pas réussi à s'habituer au nouvel environnement où il ne se sent pas en sécurité. A cela s'ajoute des impayés dus à la suspension régulière de ses droits aux allocations logement. Reste le suivi administratif qui se poursuit avec les différents professionnels mais il est compliqué de procéder à un glissement de bail dans ces conditions.*

## Le CIL-PASS ASSISTANCE d'Action Logement

Le CIL-PASS ASSISTANCE est un service d'assistance logement dédié aux salariés en difficulté dans leur parcours résidentiel.

Les jeunes actifs confrontés à des situations professionnelles ou personnelles qui présentent des risques ou des difficultés sont ainsi orientés par le service CIL-PASS ASSISTANCE vers le CLLAJ Lyon. Ces orientations se font dans le cadre d'une convention signée entre Action Logement et le CLLAJ Lyon.

Ces jeunes actifs sont accompagnés dans leur recherche, accès ou maintien dans un logement ou hébergement.

Un contrat d'accompagnement stipulant les objectifs, les besoins et les modalités de suivi est signé entre le jeune, le chargé d'accompagnement du CLLAJ Lyon et le référent CIL-PASS ASSISTANCE.

Dans des cas plus spécifiques de demandes d'hébergements, le CLLAJ Lyon sollicite Action Logement sur ses réservations auprès de résidences sociales.



**6 jeunes orientés par le CIL-PASS ASSISTANCE.**

## LA GARANTIE JEUNES : des actions de sensibilisation au service des jeunes en insertion professionnelle

Depuis 2016, le CLLAJ Lyon propose une action mensuelle de sensibilisation sur la question du logement au sein des Missions Locales de Lyon et de Givors. Il s'agit d'apporter une information complète sur les circuits d'accès au logement et de renforcer le parcours d'insertion des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes. Ce dispositif se compose d'une garantie d'accès à une première expérience professionnelle dans le cadre de l'accompagnement assuré par des conseillers dédiés et d'une garantie de ressources de 472,37€/mois.

L'action du CLLAJ Lyon consiste à transmettre aux jeunes participants, les informations nécessaires pour rechercher et accéder au logement.

Il s'agit aussi :

- D'expliquer les missions du CLLAJ Lyon et de favoriser une démarche des jeunes sur leur accès aux droits ;
- De donner les clés nécessaires à la recherche et à l'accès à un logement ou à un hébergement.

Les interventions du CLLAJ Lyon auprès des jeunes en Garantie Jeunes sont adaptées aux attentes et au niveau initial de connaissance des participants :

- Approfondir la connaissance de l'offre de logement au plan local ;
- Effectuer la demande de logement social ;
- Informer sur les droits sociaux et les aides à l'accès ;
- Livrer des expériences résidentielles exprimées par les uns et les autres afin de lever des a priori sur certaines possibilités de logement et d'enrichir les échanges ;
- Proposer, pour les personnes en demande, un accueil individualisé au CLLAJ Lyon.



**20 actions collectives en présence de 125 jeunes ont été menées au sein des Missions Locales, dont 25 jeunes co-accompagnés par le CLLAJ et la Mission Locale de Lyon.**

## Les jeunes en parcours Garantie Jeunes : expérimentation multi partenariale et inter-institutionnelle, la GARANTIE JEUNES +

Le CLLAJ Lyon expérimente l'accès à des solutions d'hébergement et de logement pour les jeunes rencontrant des difficultés dans le cadre d'un co-accompagnement la Mission Locale de Lyon et CLLAJ Lyon.

Cette collaboration étroite a permis aux conseillers de la Mission Locale de mieux identifier les difficultés majeures rencontrées pour l'accès au logement dans l'accompagnement vers une insertion professionnelle des jeunes. L'incertitude de ne pas avoir un toit sur la tête à court terme draine leur énergie au détriment de l'insertion professionnelle car légitimement, les questions de survie priment.

Pour tenter d'élaborer des réponses adaptées, un groupe de travail a été constitué en 2017 réunissant aux côtés de la Mission Locale, les partenaires susceptibles de mobiliser des logements ou des places en CHRS. Il s'agit de mettre en œuvre une expérimentation permettant d'apporter des solutions concrètes à même de conforter ces jeunes particulièrement vulnérables dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le « groupe ressource logement / Garantie jeunes », coordonné par la cheffe de projet jeunesse de la Ville de Lyon, est composé du CLLAJ Lyon, de la Mission Locale de Lyon, des services de l'État concernés (DRDJSCS, DIRECCTE), la Métropole, l'Orée AJD et le CHRS SLÉA de Lyon 8<sup>ème</sup> et il se réunit depuis février 2017.

L'expérimentation porte sur 40 jeunes en suivi Garantie Jeunes par la Mission Locale de Lyon, identifiés comme en grande difficulté au regard du logement.

L'objectif est de :

- Développer un panel de solutions logements spécifiquement dédiées à de jeunes lyonnais en Garantie Jeunes en grande difficulté au regard du logement ;
- Permettre à des jeunes bénéficiaires de la GJ en grande précarité au regard du logement de s'impliquer pleinement dans leur insertion professionnelle ;
- Evaluer l'impact de cette expérimentation sur le parcours d'insertion professionnelle des jeunes concernés.

Le CLLAJ Lyon intervient sur les volets accès, maintien puis recherche de logement en sortie de résidence. Cet accompagnement a une durée moyenne d'un an correspondant au temps de la Garantie Jeunes et peut être plus long ou renforcé lorsque les situations rencontrées le nécessitent.

Le co-accompagnement renforcé permet :

- Un diagnostic et la validation des situations repérées dans le cadre d'une instance « hébergement » dédiée ;
- La mise en lien systématique des référents Mission Locale et CLLAJ Lyon avec entretien tripartite pour le jeune bénéficiant de la solution logement en début, milieu et fin de parcours ou en cas de difficulté venant questionner le parcours du jeune.

Sur la base du réseau partenarial du secteur de l'hébergement et du logement, plusieurs rencontres avec ARALIS, ADOMA et la SLEA ont permis de cibler 32 logements et 8 places d'hébergement, pour une mise à disposition en 2018. Le CLLAJ Lyon propose de contribuer à la mobilisation de logements et d'assurer un accompagnement renforcé auprès de 32 jeunes logés en résidence sociale : 20 places à ARALIS, 12 places chez ADOMA. Les mobilisations pourront s'effectuer autour des réservations Métropole et Action Logement.



**À partir d'octobre 2017, 20 jeunes repérés comme présentant des difficultés de logement ou étant hébergés de façon précaire, ont donné à lieu un diagnostic approfondi et une étude de la situation afin de trouver une solution.**



Théo contacte le CLLAJ Lyon. Il explique sa situation et est orienté sur la prochaine permanence sans rendez-vous sectorisée.

## ACCUEIL

La semaine suivante, Théo est reçu en permanence pour un entretien individuel afin d'établir un premier diagnostic social.

Théo, âgé de 26 ans, est en rupture avec ses parents. Il est SDF, et a une domiciliation au Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et est bénéficiaire du RSA.



## PERMANENCE

Le chargé d'accompagnement établit avec Théo un diagnostic social MVS, des demandes en résidences sociales et la demande de logement social. Il est aussi orienté au centre des impôts afin qu'il puisse faire une déclaration tardive de revenus. Un 2<sup>nd</sup> rendez-vous est donné à Théo afin de poursuivre les démarches déjà engagées.



## SOUTIEN

Lors du groupe résidence Entre 2 Toits, la situation de Théo est exposée par le chargé d'accompagnement. Quelques mois plus tard, une place en résidence sociale se libère et lui est accordée.

Le chargé d'accompagnement oriente Théo au CCAS pour le financement du dépôt de garantie.

Théo est accompagné dans son accès au logement temporaire : à la signature de bail puis à l'état des lieux d'entrée.

Une mesure d'Accompagnement Social Liée au Logement est mise en place pour accompagner Théo dans un 1<sup>er</sup> temps pour l'accès et le maintien dans son logement temporaire puis dans un 2<sup>nd</sup> temps pour la recherche d'un logement autonome.

La situation de Théo est étudiée chaque mois par le comité de suivi des résidents à Entre 2 Toits.



## ACCOMPAGNEMENT



## MAINTIEN

Théo s'est marié et cohabite désormais avec sa conjointe qui le soutient et lui permet de retrouver une certaine stabilité. Des rendez-vous réguliers sont toujours assurés aujourd'hui par le CLLAJ Lyon pour permettre de veiller au bon maintien dans leur logement.

Quelques temps après son aménagement, Théo a manifesté des difficultés à respecter le budget établi au préalable. Il est accompagné pour le dépôt d'une demande FSL énergie - *Fond de Solidarité Énergie* - à la Maison de la Métropole, afin de résorber sa dette auprès de son fournisseur d'électricité. Il a également été orienté sur un atelier du CLLAJ Lyon sur les économies d'énergie.



## ACCÈS

Afin de meubler son nouveau logement à son goût, Théo a pu bénéficier du dispositif d'EMMAÛS : la Banque Solidaire de l'Équipement pour acheter de l'équipement neuf à bas prix. Il est également accompagné et conseillé pour se meubler auprès des associations partenaires du CLLAJ Lyon. Une demande d'aide financière auprès du Secours Catholique a également été sollicitée pour permettre à Théo d'acheter une cuisinière.

Théo est accompagné par le CLLAJ Lyon dans toutes les démarches importantes liées à l'accès : la visite du logement, la constitution du dossier bailleur, le montage d'un dossier ACAL pour la garantie des impayés de loyers ainsi qu'une aide pour la caution, la contractualisation d'une assurance habitation, la signature de bail et l'état des lieux d'entrée dans le logement, demande d'APL, prospection de fournisseurs d'énergie et ouverture des compteurs.

Théo est accompagné dans l'étude de chaque offre de logement. Dans le cadre des Accords Collectifs et après plusieurs positionnements, Théo est retenu sur une offre correspondant à ses souhaits.

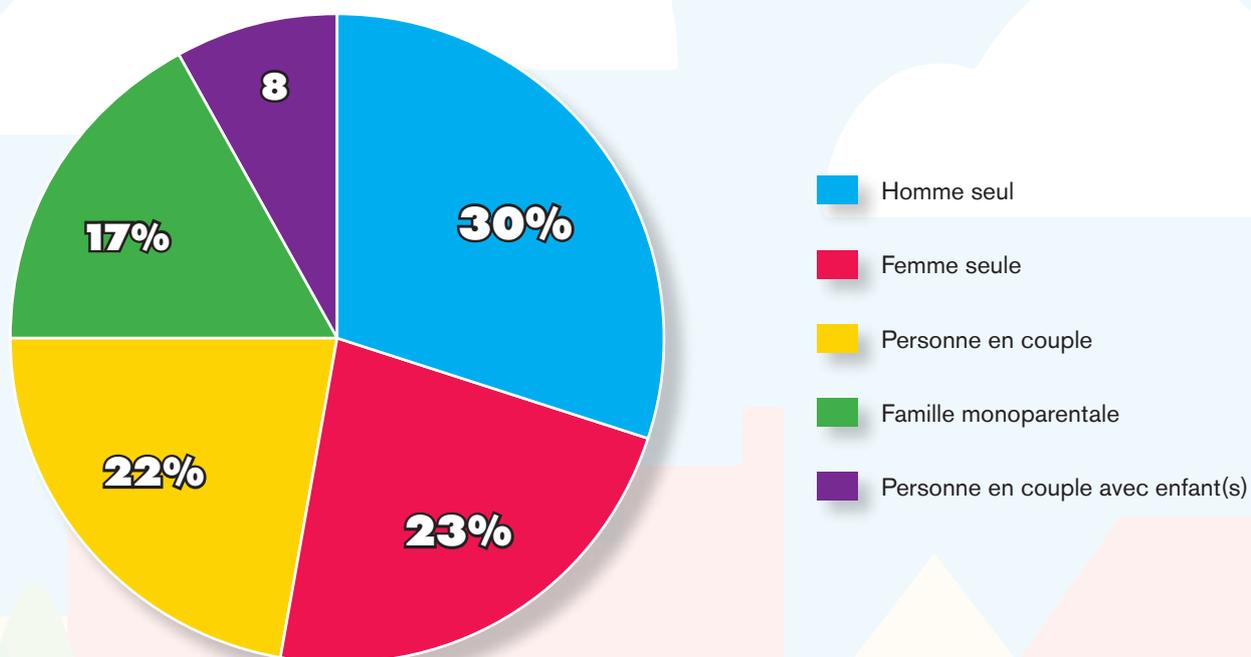
Le chargé d'accompagnement inscrit Théo dans le dispositif des Accords Collectifs MVS afin que sa demande de logement social soit priorisée comme sortant de résidence temporaire.

Avec l'aide du CLLAJ Lyon et sa participation à l'atelier thématique «Gestion du budget» Théo apprend à mieux gérer son budget. La dette est résorbée et aucun retard de loyer n'est apparue depuis plus de 4 mois.

Après plusieurs mois d'occupation, Théo engrange des dettes, amendes à régler et des retards de loyer. Un échéancier est mis en place afin de résorber sa dette de loyer.

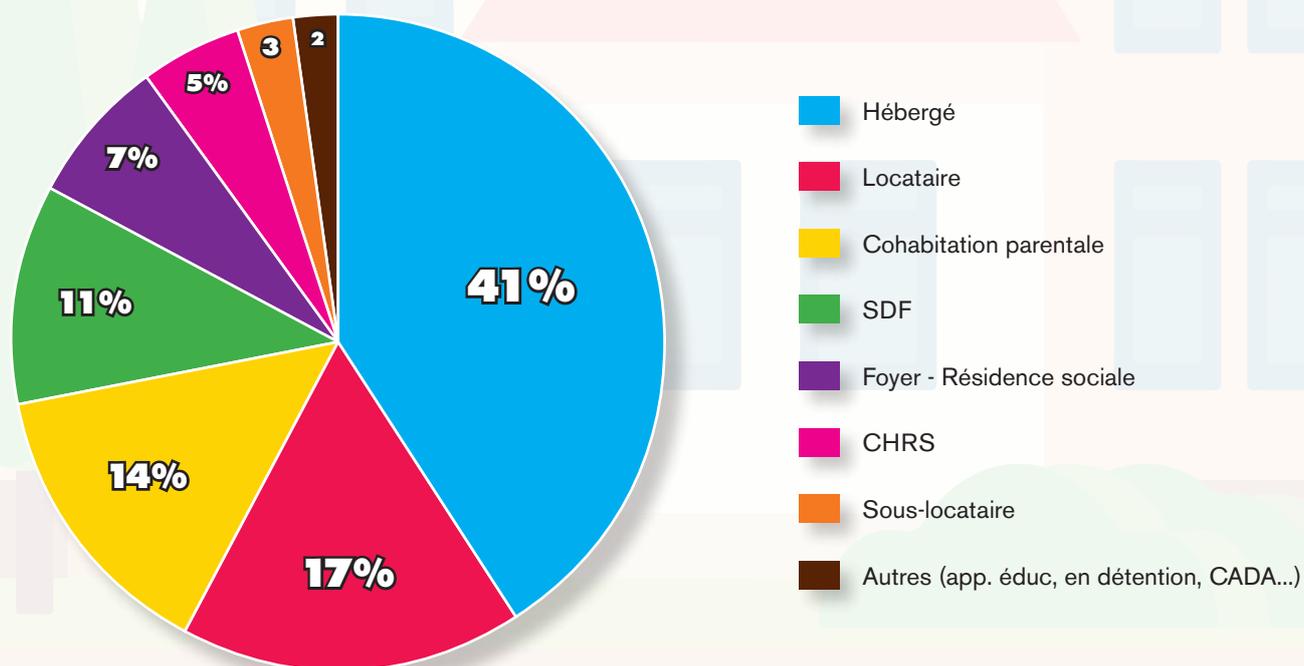
En 2017, le CLLAJ Lyon accompagne **829 jeunes**.

## LA SITUATION FAMILIALE

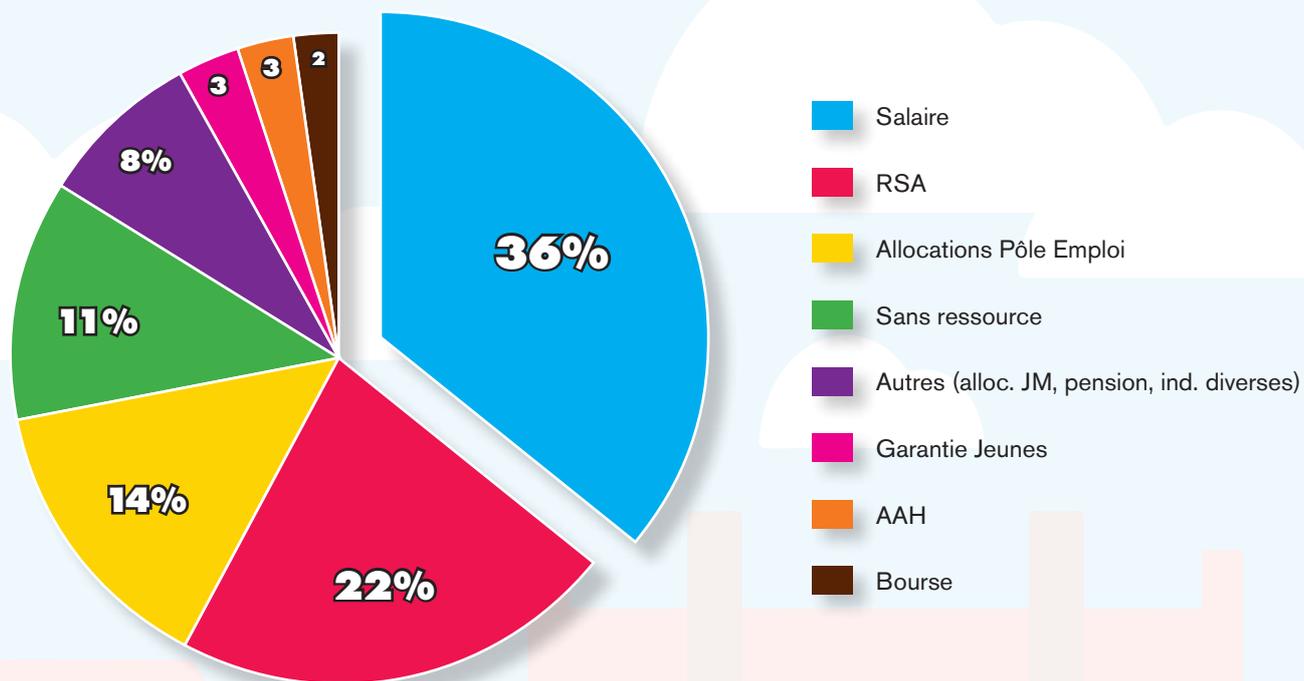


**58%** des jeunes accompagnés ont **moins de 26 ans**.

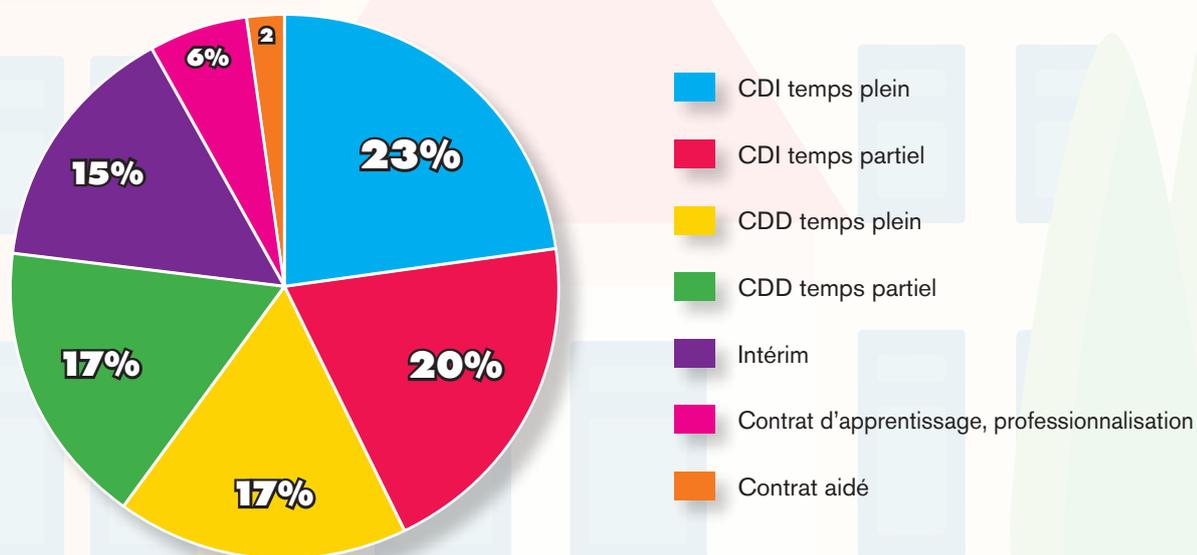
## LA SITUATION LOGEMENT



## LES RESSOURCES ET LA SITUATION PROFESSIONNELLE



## Déclinaison des types de contrats travail concernant les 33% de jeunes salariés



## LES PERSONNES EN LIEN AVEC LA JUSTICE ET/OU SORTANTS DE DÉTENTION

### Le Dispositif Sortant de Prison : un accès au logement afin de prévenir la récidive et/ou d'éviter une incarcération

Les jeunes sous-mains de justice et/ ou sortant de détention font face à d'importantes ruptures sociales et personnelles, parfois psychiques- se cumulant fréquemment à celles préexistantes : absence de logement ou d'hébergement conduisant à des situations d'errance et de sans abris, précarité dans l'emploi et dans la formation, difficulté pour ces jeunes à s'adresser aux dispositifs de droit commun, etc.

Parce que tous ces freins constituent autant d'écueils à l'insertion globale des jeunes, l'accès à un logement stable apparaît comme la condition première à leur réinsertion.

C'est à partir de ce constat que, depuis 1994, le CLLAJ Lyon mène son action « Dispositif Sortant de Prison » -DSP- : qui propose un logement et un accompagnement aux jeunes sous mains de justice afin de les mettre dans une dynamique de réussite et ainsi prévenir la récidive tout en favorisant la réinsertion par et dans le logement.

#### Le dispositif est réservé aux jeunes en lien avec la justice : placement sous surveillance électronique, placement extérieur individualisé, sortie de semi-liberté, sursis mise à l'épreuve, TIG, liberté conditionnelle, etc.

- Un suivi justice par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation -SPIP- et un dossier MVS actif sont prérequis pour une entrée dans les lieux ;
- Un accompagnement adapté à la situation des jeunes ;
- Une gestion locative adaptée menée par Entre2Toits dans le cadre d'une convention ;
- Un partenariat multiple : Le SPIP, La Mission Locale, éducateurs de prévention, CSAPA, associations, etc.

#### Les logements mis à disposition

- ◆ 9 logements du studio au T2 « clés en main » entièrement meublés et équipés ;
- ◆ Des logements proches de toutes commodités à Lyon, Villeurbanne, St Fons, Francheville et Décines ;
- ◆ Une faible participation financière, entre 60 et 90 euros, assurance comprise, avec un conventionnement en ALT.



**En 2017, 12 ménages ont été accompagnés dans le cadre du Dispositif Sortant de Prison.**

**De plus, 102 ménages en lien avec la justice ont été reçus, 26 d'entre eux ont pu accéder à une solution de logement ou d'hébergement.**

## En pratique :

*M. P., 28 ans, rencontre le CLLAJ Lyon en janvier 2016. Il est orienté par une avocate qui intervient dans le cadre de la permanence APPEL. En effet, elle le défend dans une procédure d'expulsion intentée par sa propriétaire, alors que Monsieur vit dans un logement énergivore et insalubre. À cela s'ajoutent des dettes liées au logement qu'il a cumulées et pour lesquelles il a constitué seul un dossier de surendettement. Il bénéficie d'un moratoire jusqu'en 2017. Il est aussi suivi par le SPIP. M. P. ne bénéficie d'aucun accompagnement dans le cadre d'un relogement ou pour un soutien administratif. Nous établissons un diagnostic social que nous transmettons à la MVS pour enregistrement. Nous effectuons simultanément une demande de logement social. Nous travaillons aussi le volet administratif pour que M. P. soit à jour.*

*Monsieur travaille en intérim et est très investi. En parallèle, M.P. doit bénéficier d'un aménagement de peine. Nous présentons en avril 2016, sa candidature à E2T afin qu'il intègre un logement du « Dispositif Sortant de Prison ». L'orientation est cohérente du fait de son parcours et de son éligibilité au dispositif, par sa situation au regard de l'expulsion à venir et pour pouvoir permettre à Monsieur de se stabiliser et d'éviter la rue. Le co-accompagnement avec E2T a une réelle plus-value car il permet d'apporter des réponses à M. P. et de le soutenir au mieux. Après son accès et pendant 1 an, nous l'accompagnons sur la gestion du budget et le sensibilisons à la nécessité d'épargner pour anticiper la fin du moratoire.*

*En juillet 2017, M.P. a décroché un emploi en CDI. Après s'être rétabli sur le plan administratif et avoir montré qu'il est en capacité de se maintenir dans le logement et dans l'emploi, nous lui présentons le dispositif ACDA afin qu'il puisse accéder à un logement pérenne et correspondant à sa situation familiale et financière. M. P. accepte l'inscription et nous établissons avec lui sa fiche à transmettre au service dédié. Sa demande est validée et Il est actuellement en cours de proposition.*

Afin d'enrichir le panel de réponses apportées aux personnes sortantes de détention, et pour donner suite à un appel à projet de la DIHAL, les associations le CLLAJ Lyon et Le Mas se sont associées dans la création d'un programme nommé « Passage » - qui favorise l'accès direct ou le maintien pendant et après la détention, tout en garantissant un accompagnement global pour les détenus.

## **Programme Passage : Favoriser le maintien du logement pendant la détention, l'accès direct à un logement et l'insertion globale des sortants de prison**

Le programme Passage est un programme expérimental destiné à des personnes sortantes de détention sans limite d'âge et notamment des maisons d'arrêt du Rhône via un accès immédiat dès la libération à un logement temporaire (une mobilisation de logements en résidences sociales ARALIS et quelques sous-locations). Les personnes sont accompagnées et soutenues tout au long de la sous-location/location jusqu'à la sortie vers un logement autonome. En parallèle, des activités de redynamisation sont proposées avec la mise en place d'ateliers collectifs afin de contribuer à la construction d'une dynamique collective et personnelle, et aider les participants à valoriser leur parcours.

Le programme Passage propose également un accompagnement et un soutien aux détenus en difficultés dans le maintien de leur logement durant leur incarcération.

### **Ce programme vise les objectifs suivants :**

- Assurer l'insertion par le logement par son maintien ou son accès direct pour réduire l'errance, les ruptures et les risques de récidive et/ou réitération ;
- Contenir voire enrayer les impacts et retentissements consécutifs d'une expérience carcérale mais aussi des situations de précarité préexistantes à l'incarcération ;

- Assurer aux personnes une possibilité de se projeter dans un parcours, de se préparer et de sécuriser la sortie ;
- Garantir un accompagnement spécifique et intensif ;
- Favoriser une insertion globale et la mise en place d'un réseau socio-sanitaire de référence en garantissant des prestations complémentaires et coordonnées pour les publics visés.

## **Passage c'est aussi des rencontres partenariales à différents niveaux :**

- ◆ **Le comité financeurs et politiques** avec la présence de la DDRJSCS, du Ministère de la Justice, de la Métropole de Lyon, de la DIHAL, de la Fondation de France, du Mas et du CLLAJ Lyon

Ce comité a pour objectif de rendre compte des avancées du programme, de l'évaluation quantitative et qualitative finale du programme « PASSAGE » en vue d'une pérennisation.

- ◆ **Le comité technique-partenarial** avec la présence d'ARALIS, du Mas et du CLLAJ Lyon

Le comité technique se réunit une fois tous les deux mois afin de faire le point sur les bénéficiaires du programme logés chez ARALIS en lien avec les gestionnaires de résidence.

Ces rencontres contribuent à l'élaboration d'un diagnostic partagé et croisé pour œuvrer à des solutions communes.

- ◆ **Le séminaire** avec la présence des partenaires, participants du programme et équipe Passage.

Le séminaire permet la rencontre de tous les intervenants du dispositif et a pour objectif la présentation de l'évaluation globale du dispositif.



### **ACCÈS AU LOGEMENT :**

- **79** candidatures reçues ;
- **19** admissions ;
- **84%** sont sortis avec un Sursis Mise à l'Épreuve (SME) ;
- **79%** des personnes accompagnées n'ont aucune ressource à la sortie ;
- **80%** des personnes ont des dossiers administratifs incomplets (avis d'impôt, CMU, etc.) ;
- **76%** n'ont pas de relation familiale pour cause de violence intrafamiliale ou de rejet de l'entourage ;
- **68%** ont des conduites addictives, pouvant se lier à un passage à l'acte délictuel.

### **AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT :**

- **27** candidatures reçues ;
- **10** admissions ;
- **78%** n'ont pas de stabilité professionnelle avant l'incarcération ;
- **80%** résident en logement dit « social » ;
- La majorité est en situation de récidive avant l'entrée dans le dispositif.

Les personnes qui ont intégré le programme ont bénéficié : d'une appropriation durable du logement et l'acquisition de savoirs dans le cadre d'un accompagnement de proximité au quotidien ; d'une insertion globale (accès aux droits, logement, emploi, santé) et de la mise en place d'un réseau socio-sanitaire de référence ; d'une reprise de confiance en soi, d'une valorisation et le renouvellement d'un réseau de sociabilité. **Le bilan réalisé et présenté en juin 2017 a conduit la DRDJSCS-DDD 69 et la Métropole de Lyon à lancer un appel à projet conjoint pour « l'accès et le maintien dans le logement des personnes sortantes d'incarcération ». Le programme Passage a été retenu dans le cadre de cet appel à projet et poursuit ainsi son action en 2018. Il sera co-porté par ARALIS, LE CLLAJ Lyon et le MAS.**

En 2017, le programme Passage ou « Permettre une prise en charge optimale dans le parcours de réinsertion des sortants de prison » a obtenu le Trophée départemental et le Prix régional du concours des Lauriers 2017 de la Fondation de France Centre-Est.

Il a également été présenté en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation -SPIP- lors des rencontres nationales de la FAPIL qui ont eu lieu les 15 et 16 juin 2017.



La remise du Trophée départemental et le Prix régional du concours des Lauriers 2017 de la Fondation de France Centre-Est - 27/06/2017 - Hôtel de Ville de Lyon



Article du Progrès - Fondation de France

## LES JEUNES EN MOBILITE

### La sous colocation

#### Les sous-colocations-Mobilité : être loin de chez soi et avoir un toit pour réussir son parcours d'insertion professionnelle

Cette formule d'habitat plébiscitée à l'origine pour l'essentiel par les étudiants, vise à proposer une solution d'intégration des jeunes arrivés récemment sur le territoire de la Métropole de Lyon pour une formation ou un emploi et qui ne trouvent pas de logement adapté à leur situation.

Flexible et transitoire, bien adapté à certaines périodes de la vie professionnelle, ce mode d'habitat répond en particulier aux besoins des jeunes actifs, stagiaires, ou en contrat de professionnalisation. Il concerne aussi de plus en plus de salariés en mobilité, contraints de s'adapter au changement de localisation dans l'organisation de leur travail.

**Cette initiative, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est une réponse à la mobilité des jeunes. Depuis 2012, le CLLAJ Lyon, en partenariat avec Entre2Toits et AILLOJ, propose neuf places au sein de trois logements de type 4 à des jeunes en mobilité.**

La transformation de grands appartements vacants en habitat partagé permet de créer un lien social ou de lutter contre la solitude. De plus, le renchérissement des conditions nécessaires pour se loger associé au niveau élevé des loyers ne favorisent pas une insertion sociale et professionnelle dans le bassin économique métropolitain.

C'est pourquoi ces solutions d'hébergement en colocation meublées et équipées avec des redevances accessibles sont un tremplin pour les jeunes.

Les chargés d'accompagnement du CLLAJ Lyon repèrent des candidats en mobilité intéressés par cette formule d'habitat pendant les entretiens individuels proposés lors des permanences hebdomadaires et valident leur candidature en commission. Par la suite, il est organisée une rencontre dans le logement entre les sous-colocataires déjà en place. Celle-ci permet non seulement au candidat de visiter le logement mais aussi d'échanger avec ses futurs colocataires et de confirmer sa volonté de vivre en colocation.

Le CLLAJ Lyon accompagne les futurs colocataires à l'accès au logement puis tout au long de la colocation jusqu'à la sortie que ce soit vers un logement autonome ou au retour dans le territoire d'origine. Il les sensibilise aux enjeux de la colocation par l'adhésion à une charte du vivre ensemble abordant les questions liées à la vie quotidienne. Il crée une dynamique et une solidarité entre les jeunes venant de tout horizon. Des visites au sein des colocations sont effectuées afin de faire le point sur la vie au sein du logement, tant sur les relations entre bénéficiaires que sur l'appropriation du logement en général et de la chambre en particulier. Enfin, le CLLAJ Lyon assure une médiation entre colocataires en cas de désaccords pour favoriser une colocation réussie.



**11 jeunes ont bénéficié de cette formule, 4 ont accédé à un logement autonome suite à leur passage en colocation et 1 est retourné sur son territoire d'origine.**

## La sous-colocation monoparentale : une cohabitation autour de la parentalité

Le CLLAJ Lyon propose une solution conciliant à la fois une première expérience de logement et un soutien à la parentalité. La sous-colocation monoparentale permet de rompre l'isolement des jeunes mères, de créer un échange de savoir autour de la question de la parentalité et enfin générer une relation d'entraide réciproque.

Un logement de type 4 mis à disposition par Entre2Toits est destiné à des femmes enceintes ou avec de très jeunes enfants: jeunes femmes majeures protégées avec fin de prise en charge, jeunes en rupture familiale, jeunes femmes ne pouvant émarger aux dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité.

Le CLLAJ Lyon assure l'accompagnement et le suivi social, Entre2Toits est en charge de la gestion locative adaptée.



**En 2017, 2 mamans intègrent la sous-colocation monoparentale : Madame B âgée de 21 ans avec sa fille de 2 ans et Madame M âgée de 26 ans avec son fils d'un an. Les deux ménages ont été relogés via les Accords Collectifs MVS. Deux nouvelles familles monoparentales leur ont succédé.**

## Le Mobiclé : le réseau de chambres chez l'habitant

Depuis 2016, le CLLAJ Lyon développe et anime l'expérimentation Mobiclé, un réseau de chambres chez l'habitant en partenariat avec la SACVL.

Ce dispositif propose à des locataires des parcs privé et social de la SACVL de louer des chambres inutilisées à leur domicile à des jeunes en mobilité sur l'agglomération lyonnaise.

Ce projet s'adresse aux moins de 30 ans en mobilité. Il s'agit donc de leur proposer une solution d'hébergement avec un accompagnement à proximité du lieu de formation ou de travail pour une période d'un à neuf mois, à un montant mensuel n'excédant pas 200 € TCC.



**Plus de 50 jeunes ont sollicité le CLLAJ Lyon pour s'informer sur le programme Mobiclé. Parmi eux, 42 ont pris rendez-vous avec le CLLAJ Lyon pour déposer un dossier de candidature. 69% avait moins de 25 ans.**

**Pour l'année 2017, 12 contrats de sous-location ont été signés.**

Face à cette augmentation du nombre de demandes, une nouvelle campagne durant l'automne 2017 a été lancée auprès des locataires de la SACVL.

Le CLLAJ Lyon a présenté le dispositif Mobiclé à l'occasion du 78<sup>ème</sup> congrès HLM de l'Union Sociale pour l'Habitat -USH- qui se tenait à Strasbourg.

Enfin, pour étendre ce dispositif et augmenter son offre de sous-location, le CLLAJ Lyon a approché plusieurs bailleurs sociaux.

La Fondation Abbé Pierre a également soutenu le CLLAJ Lyon en 2017 pour la réalisation d'une étude sur le dispositif. En effet, il souhaite renforcer la portée de l'expérimentation par un travail de capitalisation qualitative du programme, en particulier sur les impacts de ce mode d'habiter sur les publics concernés, jeunes et accueillants, mais aussi sur les pratiques de l'équipe du CLLAJ Lyon. L'objectif est ainsi d'améliorer le dispositif et de faciliter son développement.

L'étude est réalisée d'octobre 2017 à Mai 2018 par deux étudiants de l'Université Lyon 2, en première année de Master. Le travail a ainsi débuté en 2017 par une phase d'observation et de documentation au sein du CLLAJ Lyon. Des premiers entretiens ont également été réalisés sur cette période.

L'étude se poursuit sur l'année suivante et un rapport définitif sera remis en 2018.

**TU ES JEUNE ?  
TU CHERCHES UNE CHAMBRE PAS CHÈRE ?**

JE DÉCROCHE MON PREMIER JOB. UN COMPLÈMENT DE REVENUS SERAIT BIENVENU.

EN QUÊTE D'UNE CHAMBRE PAS CHÈRE ! JE SUIS PROPRIÉTAIRE ET J'EN AI UNE DE LIBRE !

ÉTUDIANTE CHERCHE UN PLAN-I. NOUS SOMMES LOCATAIRES, NOUS T'ACCUELLONS.

**MOBICLÉ**  
RÉSEAU D'ACCUEIL CHEZ L'HABITANT

04 72 07 87 17  
mobiclé@cllajlyon.fr  
Mobiclé CLLAJ Lyon  
UNE INITIATIVE DE CLAJ LYON

CLAJ LYON SACVL UNIV' LYON EST HABITAT GRAND LYON YNEI

*Campagne de communication du dispositif proposé par le CLLAJ Lyon : Mobiclé.*

## L'HÉBERGEMENT

Les jeunes en quête d'une solution temporaire « bricolent » avec leur entourage familial ou amical, le temps de l'aboutissement de leurs démarches de recherche d'un hébergement ou d'un logement. Certains, très précaires et confrontés à un risque d'exclusion, ne bénéficient d'aucun soutien et sont très isolés.

Il est intéressant de définir la notion d'hébergement par rapport au logement. Le logement peut être défini comme un lieu d'habitation « pérenne » assorti d'un contrat de location. L'hébergement est un mode de logement temporaire qui ne donne pas lieu à un contrat de bail mais à un contrat d'hébergement pour une durée déterminée.

L'hébergement prend plusieurs formes, de l'accueil en CHRS via la Maison de la Veille Sociale à une sous-location, en passant par une résidence sociale ou jeunes travailleurs.

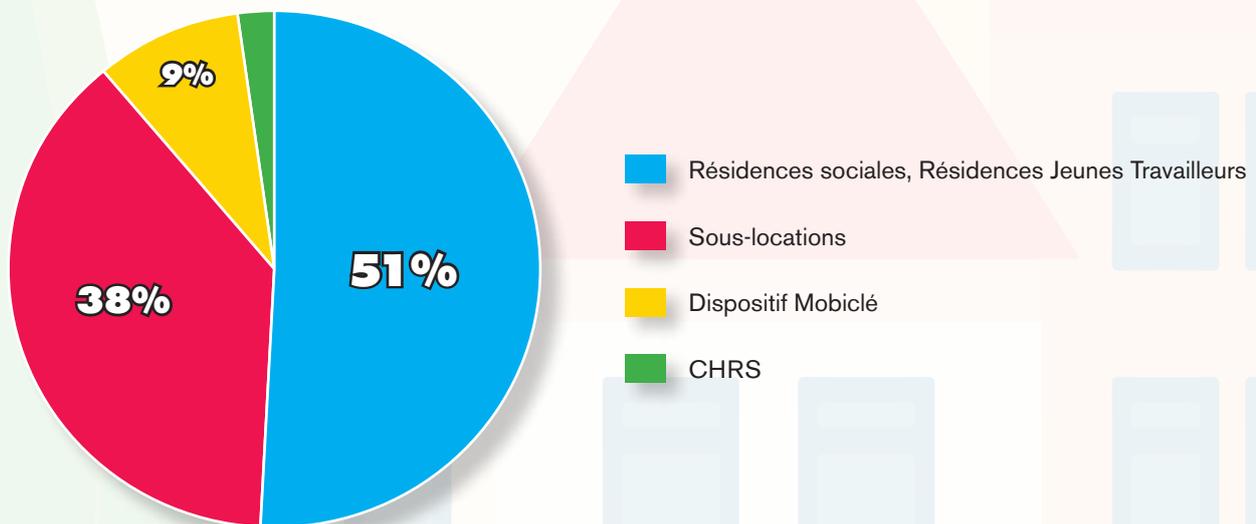
### En 2017 :

Sur la base des 829 jeunes accompagnés soit 704 ménages

**124** ménages ont accédé à une solution transitoire.

- **86** personnes seules ;
- **21** couples dont **2** avec enfant(s) ;
- **17** familles monoparentales.

### Type de solutions



### L'hébergement d'urgence

Des dispositifs d'hébergement d'urgence existent pour les jeunes sans aucune solution et qui se retrouvent à la rue :

- Le 115 : Un service gratuit de veille sociale téléphonique permettant l'information et l'orientation sur des structures d'hébergement d'urgence ;
- Les sœurs de la Charité : accueillent les femmes avec enfant de moins de 3 ans en situation d'urgence ;

L'Orée AJD : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -CHRS- qui a pour mission l'accueil en urgence de ■ jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de rupture familiale. L'association propose également un service d'accueil de jour et de domiciliation postale.

Une rencontre a eu lieu entre les deux équipes afin d'assurer un partenariat rapproché et de mettre en place une procédure facilitant l'orientation des jeunes.



**En 2017, 67 jeunes domiciliés à l'Orée AJD ont été reçu en permanence. 29 d'entre eux sont accompagnés.**

## Entre2Toits, un partenariat historique

Le partenariat rapproché entre le CLLAJ Lyon et Entre deux toits permet un accompagnement en binôme adapté aux ménages hébergés dans le parc de E2T. Les jeunes sont accompagnés tout au long de leur parcours jusqu'à la sortie vers un logement autonome. Pour ce faire, les chargées de gestion locative adaptée de E2T et les chargés d'accompagnement du CLLAJ Lyon les rencontrent régulièrement au sein des deux associations ou à domicile. E2T aborde toutes les questions liées à la gestion du logement et sa bonne utilisation, le CLLAJ Lyon intervient pour toutes les questions liées à la situation sociale du ménage jusqu'au relogement. Cette différenciation des rôles est importante et permet une complémentarité, une gestion de proximité et un accompagnement social individualisé.

Les ménages de moins de 30 ans orientés par la MVS sur le parc de E2T sont systématiquement accompagnés par le CLLAJ Lyon.

Ce partenariat s'étend également sur deux programmes spécifiques : le Dispositif Sortant de Prison et les sous colocations jeunes.

Une mesure ASLL peut également être exercée en fonction des besoins du ménage et du dispositif dans lequel il se trouve.



**En 2017, 59 ménages sous locataires accompagnés dont 13 nouvelles entrées.**

## Les Résidences Sociales

### Phileas Lodge 2.0, un partenariat autour d'une résidence sociale intégrée

La résidence Phileas Lodge 2.0, située dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, est un projet social porté par la SACVL (propriétaire), AccesLodge (gestionnaire) et le CLLAJ Lyon.

Cette résidence compte 152 logements dont 114 destinés à des étudiants et 38 à des jeunes actifs de moins de 30 ans.

Parmi ces derniers, 12 sont réservés par la MVS et l'accompagnement social est assuré par le CLLAJ Lyon.



**6 jeunes accompagnés dont 2 sorties positives.**

## Les résidences pour jeunes actifs

Les résidences pour jeunes actifs sont une solution qui constitue un tremplin vers l'autonomie et une première expérience locative. Le CLLAJ Lyon informe les jeunes intéressés par ce mode d'habitat, les assiste dans leurs démarches de candidatures et soutient leurs demandes auprès des résidences.

A l'entrée dans le logement, l'accompagnement social du CLLAJ Lyon se poursuit pour les jeunes qui le souhaitent et a pour vocation de sécuriser les parcours d'insertion sociale, à travers l'accès aux droits et vise ainsi à accroître leur autonomie jusqu'à l'accès à un logement durable. La réciprocité avec les partenaires se traduit par l'orientation de résidents vers le CLLAJ Lyon lorsqu'il n'existe pas de pôle d'accompagnement social. Enfin, ils participent aussi aux temps forts qu'organise chaque année le CLLAJ Lyon dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement des Jeunes et lors du Salon du Logement pour les jeunes.

### En pratique :

*Nous rencontrons M. K. 24 ans, dans le cadre de la permanence d'accueil Hors Lyon en octobre 2016. M. K. est originaire de Savoie et arrive à Lyon pour un emploi en alternance. Il a débuté des démarches en consultant les offres de logement autonome et de colocation dans le parc privé sans succès.*

*Après avoir effectué un point complet de sa situation et de ses besoins, nous proposons à M. K. de présenter sa candidature pour une sous-colocation mobilité portée par le CLLAJ Lyon. Nous effectuons aussi des demandes auprès de résidences pour jeunes actifs.*

*En novembre 2016, un partenaire nous contacte car il va inaugurer une nouvelle résidence pour jeunes actifs et recherche des candidats. Les logements proposés aux étudiants et aux jeunes actifs sont proches des transports en commun, les conditions d'accès ne nécessitent pas de frais d'agence et le paiement du loyer est à terme échu.*

*Nous contactons M. K. et lui proposons cette solution qui lui convient parfaitement. Il intègre en janvier 2017 cette résidence située dans le quartier réhabilité de Mermoz. Les démarches de recherche se poursuivent en établissant une demande de logement social et une inscription SYPLO. Après labellisation et près d'un an d'occupation, M. K. s'est vu proposer un logement de type T2 dans le parc locatif social.*

## Les Résidences sociales ADOMA

Le parc d'Adoma constitue une alternative pour les ménages ne pouvant accéder à un logement de droit commun dans l'immédiat. Cette solution temporaire permet aux jeunes ménages de poser leurs valises quelque part, en attendant un accès à un logement autonome.

Ainsi, le CLLAJ Lyon aide les jeunes dans la constitution de la demande en ligne et s'identifie en tant que prescripteur. Cela permet un repérage de la demande par les Responsables Insertion Sociale -RIS-.

Le CLLAJ Lyon participe aux Commissions de Validation de la Demande d'Adoma afin de soutenir la candidature de ces jeunes. Sont également reçus des jeunes déjà logés chez Adoma qui demandent un soutien dans leur recherche d'un logement autonome.



**Le CLLAJ Lyon a instruit 225 demandes en ligne en faveur des jeunes accueillis.  
A notre connaissance, 19 ménages ont intégré l'une des résidences sociales d'ADOMA.**

## LE LOGEMENT

Depuis ces dix dernières années, la hausse généralisée des loyers, ne permet plus aux populations précaires d'accéder au parc privé.

La Métropole de Lyon est un territoire dynamique économiquement, qui attire de nouveaux ménages. La pression de la demande dans le secteur social est tout aussi forte : on compte plus de 65 000 demandeurs de logement social sur le territoire métropolitain.

### Le parc privé

Le CLLAJ Lyon informe sur les possibilités d'accès au parc privé et les difficultés inhérentes à ce marché.

En 2017, la FNAIM observe que pour un T1, le loyer médian est de 440 € et pour un T2 de 595 €. Ces montants ne sont pas compatibles avec des ressources souvent précaires ou insuffisantes. De plus, les exigences constantes des propriétaires et des agences notamment au niveau de la garantie, constituent un frein supplémentaire. Il est parfois nécessaire de justifier de 2 voire 3 garants pour un dossier.

Le CLLAJ Lyon accompagne les jeunes dans leur demande de garantie VISALE mais celle-ci n'est pas toujours acceptée par les bailleurs privés. En effet, ces derniers préfèrent un garant physique tel qu'un parent ayant des revenus importants qui apparaît comme une meilleure caution. Les jeunes les plus isolés se retrouvent discriminés dans l'accès au logement car ils ne disposent pas de cet appui familial, malgré des ressources suffisantes.

Il contribue également à rechercher une solution de logement aux ménages en nouant un partenariat avec des professionnels de l'immobilier tels que l'ALSR, qui accompagne les salariés aux revenus modestes dans leur recherche d'un logement dans le parc privé et la SACVL qui possède aussi un parc de logements privés et qui n'exige ni garant, ni frais d'honoraires.



**À notre connaissance, 46 ménages ont accédé à un logement dans le parc privé**

### Le parc social

En 2016, la Métropole comptabilise 57 764 demandes de logement social (soit + 16% par rapport à 2015) pour 11 516 attributions. A Lyon, les chiffres sont de 22 543 demandes (+ 10% par rapport à 2015) pour 3 471 attributions.

Ces données témoignent d'une tension croissante de la demande et de la difficulté d'accéder à un logement adapté. C'est d'autant plus le cas pour les jeunes qui cumulent des freins divers tels que la méconnaissance de ce parc et des conditions d'accès et d'attribution.

Le travail réalisé par le CLLAJ Lyon sur l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes pourra s'inscrire en plein dans le cadre de la mise en œuvre du PPGID de la Métropole de Lyon. Il assiste déjà les ménages dans la prise de rendez-vous conseil prévu par le plan sur le site [Logementsocial69.fr](http://Logementsocial69.fr)

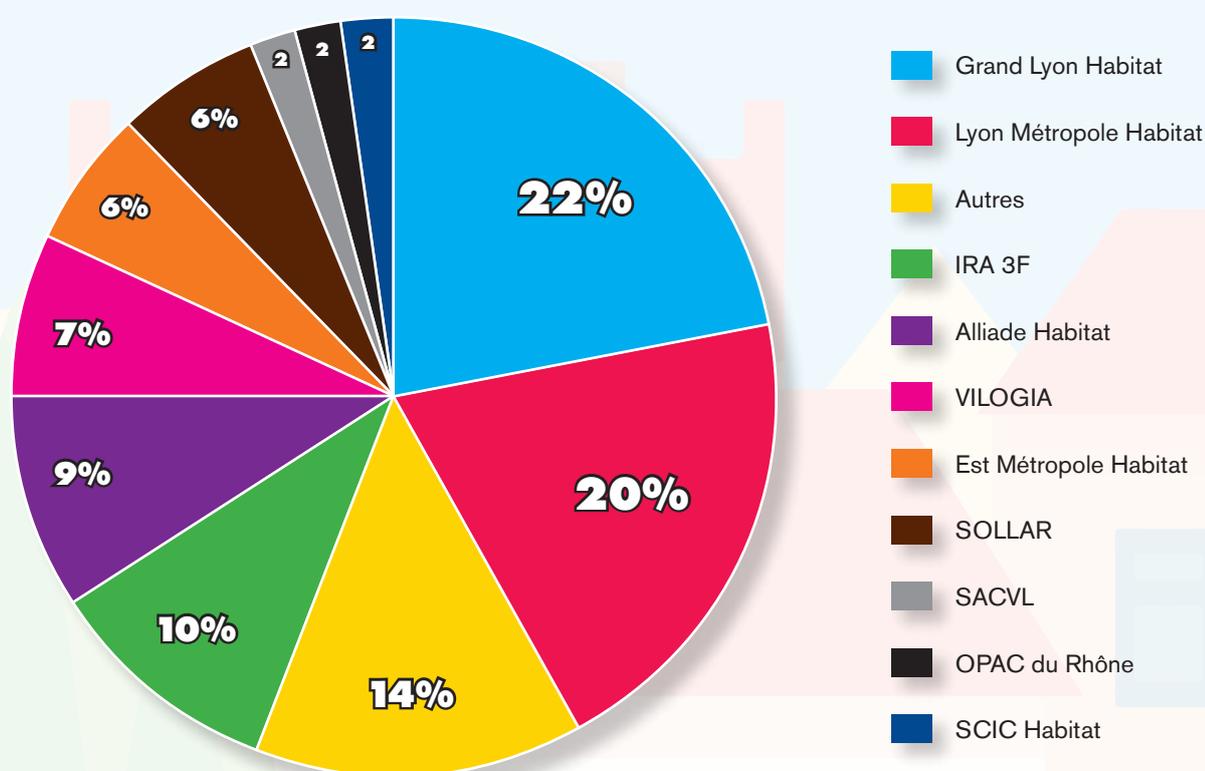
## L'accès au logement des ménages accompagnés dans le parc social

Sur la base des 829 jeunes accompagnés soit 704 ménages

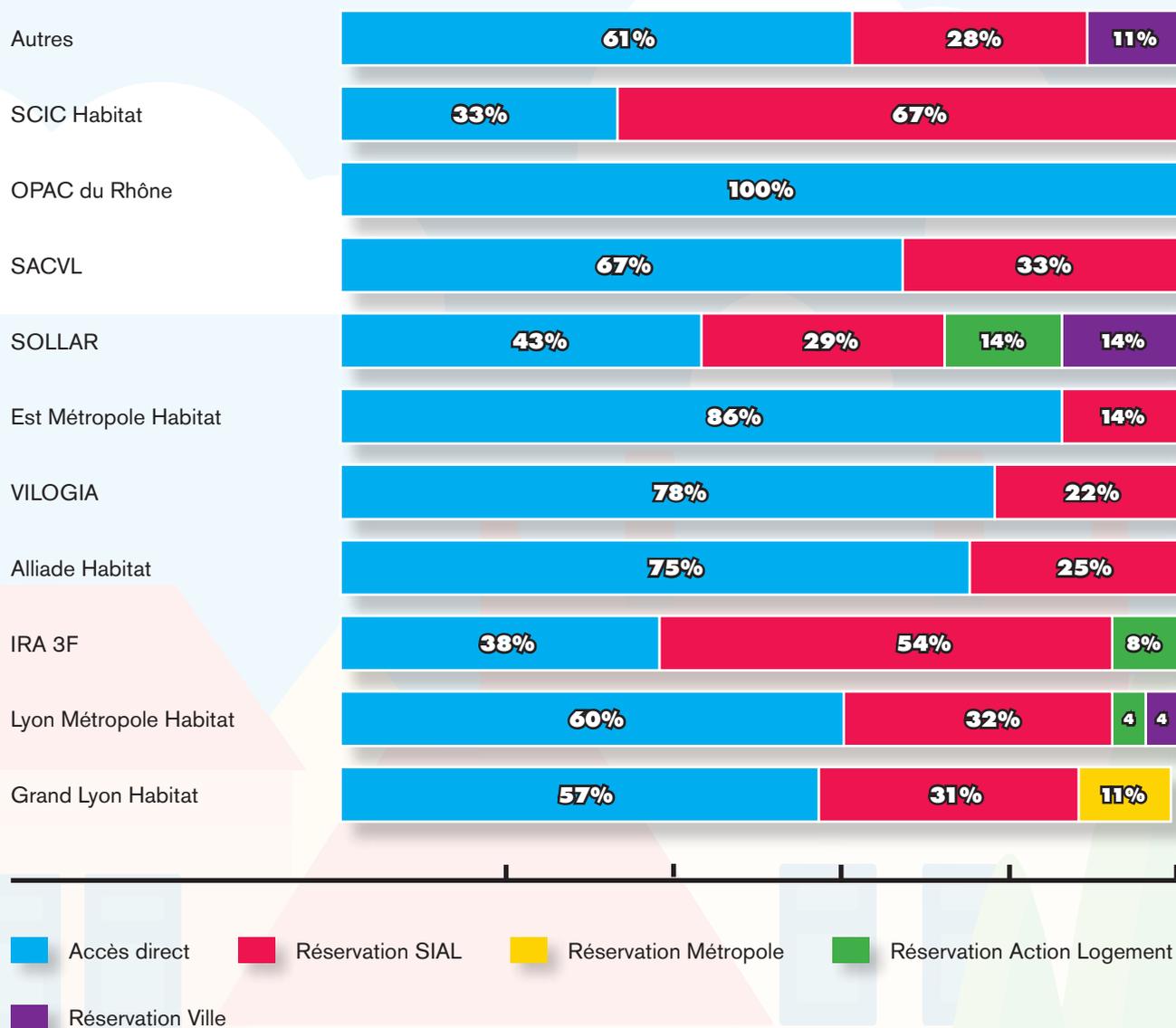
Nous avons identifié **128** ménages relogés dans le parc social.

- **53** personnes seules ;
- **47** couples dont **14** avec enfant(s) ;
- **28** familles monoparentales.

## Les principaux bailleurs permettant l'accès des ménages dans le parc social



## Les accès dans le parc public en direct et via les réservataires



## LES ACTIONS COLLECTIVES DÉDIÉES À LA RECHERCHE, L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

### LA RECHERCHE

#### Atelier Dossier Logement

Aide à la constitution de demandes de logements et d'hébergements auprès des RJT et résidences sociales, demande de logement social, informations sur la loi DALO et aide à la saisine de la COMMED

Tous les mardis et jeudis de 9h à 12h.

**390 ménages participants**

#### Atelier Recherche Logement

Atelier bimensuel proposé en soirée, informations sur les différentes possibilités de se loger à destination des jeunes actifs en co-animation avec un professionnel de l'immobilier.

Tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois à 18h.

Partenaires : ALSR - SACVL.

**116 participants**

### L'ACCÈS / LE MAINTIEN

#### Atelier Installe-Toi

Information sur les astuces et bons plans auprès des jeunes primo-accédants : simulation d'état des lieux dans un appartement témoin, puis temps d'échange autour de la connaissance des droits et devoirs du locataire (dépôt de garantie, gestion du budget, aides au logement, entretien du logement, économies d'énergie...).

Le dernier jeudi du mois à 14h.

Partenaires : HESPUL - CRESUS - MACIF

**39 ménages présents**



Atelier Installe-Toi - 30/03/2017 - centre social Quartier Vitalité - Lyon 1<sup>er</sup>



Inform'Toit ! - 01/06/2017 - centre social Quartier Vitalité - Lyon 1<sup>er</sup>

## LES ACTIONS COLLECTIVES DÉCENTRALISÉES

### Inform'Toit !

Dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement des Jeunes

Forum d'informations et d'échanges, en présence de nombreux partenaires de l'hébergement, du logement et de l'insertion professionnelle.

Partenaires : Action Logement - ADOMA ARALIS - CRIJ Rhône-Alpes - École de la 2ème Chance - Est Métropole Habitat - Lyon Métropole Habitat - MACIF - Mission Locale de Lyon - Résidétapes - SACVL - VILOGIA.

**50 participants**

### Missions Locales

Intervention auprès de jeunes inscrits en Missions Locale afin de les sensibiliser à la question du logement. Présentation du CLLAJ Lyon, de ses missions et de son fonctionnement. Information sur les différentes possibilités de se loger, sur le budget logement, les documents nécessaires pour l'instruction d'une demande de logement, ainsi que sur le DALO. D'autres temps d'intervention ont été proposés dans le cadre du dispositif GARANTIE JEUNES.

**125 personnes informées**

### Student Welcome Desk

Guichet d'accueil dédié aux nouveaux étudiants de l'Université de Lyon, qui concentre tous les services et informations nécessaires pour bien commencer l'année universitaire : santé, logement, transport, régulation administrative...

### Marchés aux Actions

Rencontre interprofessionnelle autour de l'emploi, l'insertion, la formation et le logement. Présentation des missions et des actions des différents opérateurs auprès du public en insertion.

**11 personnes informées sur le stand du CLLAJ Lyon.**

### Programme de Mobilisation et d'Accès aux Soins -PMAS-

Intervention bimestrielle (5 interventions en 2017) avec l'association Companio à la Maison d'Arrêt de Corbas pour apporter des informations sur les différentes possibilités d'insertion par l'emploi, le logement ou pour le maintien des droits. Cette action permet aux personnes d'obtenir les renseignements nécessaires, pour préparer au mieux leur sortie.

**34 détenus ont bénéficié d'une information complète.**

**dont 23 personnes avaient moins de 30 ans**

### Log'in Lyon - K'fés Coloc'

Temps d'échanges entre jeunes, bailleurs et professionnels pour donner des informations pratiques sur la recherche de colocation, sur les solutions alternatives de logement, les droits et devoirs du locataires, les aides financières... Un évènement organisé par le CRIJ Rhône-Alpes.

**6 personnes informées par le biais du CLLAJ Lyon.**

## LE SALON UN ÉVÈNEMENT MAJEUR AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Le CLLAJ Lyon, en partenariat avec le Service Logement de la Mission Locale de Vénissieux a organisé le mercredi 13 septembre 2017 la 9<sup>ème</sup> édition du Salon du Logement pour les Jeunes.

Le Salon du Logement s'est une nouvelle fois déroulé à l'Atrium de l'Hôtel de Ville de Lyon, un espace central et facilement identifiable dans lequel ont été accueilli près de **1600 visiteurs**.

Le Salon du Logement pour les Jeunes est un événement métropolitain gratuit et ouvert à tous, il répond à un besoin d'écoute, de conseil et d'information sur les circuits complexes d'accès au logement et à un besoin de soutien dans les démarches pour la recherche et l'installation.

Ce salon est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, aux profils variés et avec des besoins diversifiés (apprentis, jeunes en recherche ou accédant à un premier emploi, jeunes en formation, jeunes en mobilité, étudiants, etc.) recherchant une information et/ou un logement mais il est également ouvert à tous ceux intéressés par la question du logement et de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Salon du Logement pour les Jeunes a plusieurs volontés :

- Être un lieu ressource, d'écoute et de conseils pour les jeunes, les professionnels de l'accompagnement social et de l'insertion ainsi que pour les propriétaires-bailleurs privés et publics ;
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs démarches en aidant la rencontre directe avec les exposants ;
- Promouvoir l'accès au logement des jeunes en favorisant l'émergence d'une offre de logement dédiée à l'évènement et en mettant en valeur celle-ci dans un espace réservé ;
- Impulser le lien entre le logement et l'emploi, en développant à l'occasion de ce Salon, le partenariat entre les structures du logement et de l'emploi.

Le 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes a réuni près de **60 exposants** classés en cinq pôles de compétence :

- Besoin d'un logement ?
- Besoin de conseils ?
- Besoin de connaître vos droits et aides ?
- Besoin d'un conseil pour un emploi ou une formation ?
- Se meubler malin.

Les stands des professionnels sont au service des jeunes pour donner des conseils, des astuces et des pistes pour accéder à une solution de logement ou d'hébergement.

## Des offres de logement accessible à destination des jeunes

Concernant les offres de logements proposées sur le Salon et en plus de celles présentées en direct par les bailleurs sociaux, les résidences sociales et les résidences jeunes sur leurs stands, ce 9<sup>ème</sup> Salon a permis de mobiliser près de **180 offres** de logement (incluant colocation et chambre chez l'habitant) affichées dans un espace dédié pour les jeunes.

**135 ménages** se sont vu proposer une offre de logement par le biais du 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes.

## Une animation numérique 2.0

A l'occasion de ce 9<sup>ème</sup> Salon, les organisateurs ont inauguré un concours photo et des quiz logement sur le réseau social Facebook, et relayé par les partenaires et exposants de l'événement.

Les règles de ce concours photo consistaient pour les participants à réaliser une photographie d'eux-mêmes « selfie » dans une pièce ou un endroit plus ou moins insolite de leur logement.

Pour les quiz logement, il suffisait pour les participants de répondre quotidiennement et sur une semaine à une série de 3 questions portant sur des thèmes liés au logement et au patrimoine de la Ville de Lyon.

Des animations ludiques ayant pour objectif de mettre en image la représentation de la jeunesse dans les parcours résidentiels d'aujourd'hui. Il s'agissait, par le biais des nouveaux médias et supports de communication numériques « 2.0 », de sensibiliser les nouvelles générations sur ces questions fondamentales liées au logement, qui relèvent de leur insertion et de leur autonomie.

Ces concours étaient également des vecteurs de communication fort pour cet événement, car ils ont permis de développer une véritable communauté de relais et de diffusion « Salon du Logement ». Ils ont également créé des liens pérennes entre l'événement et le public, ils ont donné à celui-ci le loisir de s'engager dans la communication de l'événement, de l'association organisatrice et de devenir indirectement ambassadeur.



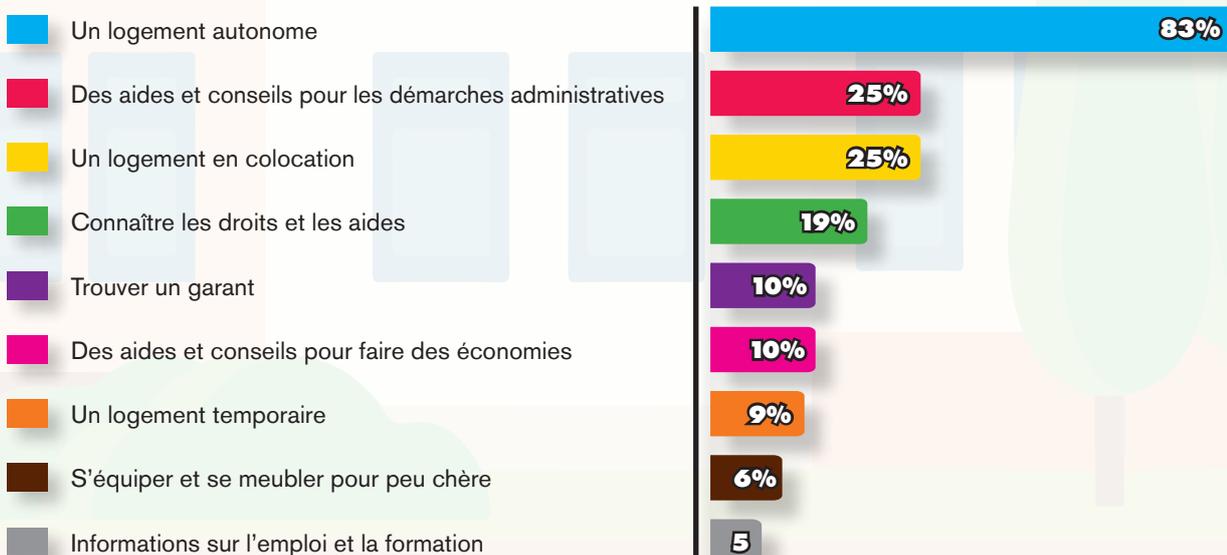
Vainqueurs du concours photo - 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes

## Les visiteurs du 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes

Cette année et pour la première fois à l'occasion du Salon du Logement pour les Jeunes les organisateurs ont pu sonder plus de **40%** des visiteurs présents.

Même si l'objectif est pour les futures éditions, d'augmenter le nombre de visiteurs sondés pour améliorer la représentativité de l'enquête, celle de cette année apporte un complément significatif concernant le but principal de leur visite.

### Les visiteurs se sont rendus au salon du logement pour des informations concernant :



Le bilan complet du 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes est disponible sur le site Internet du CLLAJ Lyon dans la rubrique Actualités.

TROUVER UN LOGEMENT, C'EST POSSIBLE !  
Des professionnels vous guident

## 9<sup>ÈME</sup> SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES

ENTRÉE GRATUITE 10H - 19H

**MER. 13 SEPT. 2017**  
ATRIUM DE L'HÔTEL DE VILLE DE LYON  
PLACE DES TERREAUX  
Métro A - Hôtel de Ville / Louis Pradel

www.rhonealpes-unclaj.org/lyon  
Tél. 04 72 07 87 17  
"CLLAJ Lyon"

ORGANISÉ PAR  
CLLAJ LYON  
Pour le logement des jeunes  
NATION LOCALE  
L'ALLOCATION

Affiche - 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes

**9<sup>ÈME</sup> SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES**

**Mercredi 13 sept. 2017**  
à l'Atrium  
de l'Hôtel de Ville, Lyon 1<sup>er</sup>

f t  
"CLLAJ Lyon"  
ENTRÉE GRATUITE 10H - 19H

Vous êtes jeune, en recherche d'emploi, salarié, en formation, étudiant...

Vous avez besoin :

- ✓ d'un logement
- ✓ de conseils dans vos démarches
- ✓ de connaître vos droits et aides
- ✓ d'infos pour un job ou une formation
- ✓ de se meubler malin

**VENEZ AU SALON DU LOGEMENT !**  
Des professionnels vous guident

UN ESPACE « OFFRES DE LOGEMENT » VOUS ATTEND  
60 EXPOSANTS À VOTRE SERVICE

**DES ANIMATIONS TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE**

**15h : RENDEZ-VOUS DU LOGEMENT**  
On vous dit tout sur la demande de logement social.

**17h : CAFÉ COLOC'**  
Si la coloc' vous tente, rencontrez-vous entre futurs colocataires et trouvez des offres de logement adaptées.

**18h30 : CONCOURS PHOTO**  
Remise aux gagnants de nombreux lots et cadeaux.

ORGANISÉ PAR  
CLLAJ LYON  
Pour le logement des jeunes  
NATION LOCALE  
L'ALLOCATION

Flyer - 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes



9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - Hôtel de Ville de Lyon



9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - Hôtel de Ville de Lyon



9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - Hôtel de Ville de Lyon



9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - Hôtel de Ville de Lyon

## LE COMITÉ TECHNIQUE SUR LE LOGEMENT DES JEUNES -CTLJ-

Dans le cadre des instances dédiées aux jeunes dans la Métropole de Lyon, le CLLAJ Lyon participe aux réflexions et aux travaux du Comité Technique sur le Logement des Jeunes. Le Comité, par sa composition, permet de croiser les analyses sur les besoins constatés en matière d'hébergement et de logement des jeunes du territoire métropolitain. L'appui de notre association contribue au repérage des publics prioritaires, à l'élaboration du PPGID, notamment en matière d'outils et d'actions permettant l'accès à une meilleure information.

Le CTLJ s'est réuni 3 fois en 2017. Lors de ces temps de convergence entre les acteurs associatifs et la Métropole de Lyon ont été évoqués les différents projets en cours :

- La structuration des ACIA ;
- Le recueil et l'analyse des besoins des publics jeunes de l'Est Métropolitain en matière d'accueil et d'accompagnement ;
- L'adéquation des liens entre le PPGID et les acteurs associatifs œuvrant à l'accompagnement des publics jeunes afin de rendre ce plan partenarial optimal en terme de réponse au public.

## LE COLLECTIF LOGEMENT RHÔNE -CLR-

Le Collectif Logement Rhône regroupe 24 associations d'insertion par le Logement et dont l'objectif est de concourir à la mise en œuvre du Droit au logement dans le Rhône et la métropole de Lyon, en particulier pour les ménages en situation de précarité. Il se réunit 1 fois par mois et est un lieu de réflexions et de propositions. Il organise aussi la représentation de ses membres dans les instances et groupes de travail permettant l'échange avec les pouvoirs publics et les acteurs de l'hébergement et du logement.

En 2017, le CLLAJ Lyon a participé à différents groupes de travail. L'un d'eux portait sur la question des besoins de logement et d'hébergement, afin d'analyser les besoins mal ou non couverts et notamment pour prendre en compte le public jeune qui n'accède pas toujours au logement par manque de réponse adaptée.

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées -PLALHPD-, le CLLAJ Lyon a participé activement au relevé des besoins via le CLR. Il a aussi contribué aux remarques faites sur les nouveaux accords collectifs. Enfin, Les associations volontaires, dont le CLLAJ Lyon fait partie, ont participé aux groupes de travail sur la mise en œuvre à venir du PPGID et a contribué à la rédaction d'une proposition qui a été transmise par le CLR aux services de l'État.

## L'URCLLAJ ET L'UNCLLAJ

Le CLLAJ Lyon est membre de l'Union Régionale et Nationale des CLLAJ. Ces réseaux représentent les CLLAJ auprès des institutions et des partenaires aux échelles régionales et nationales et proposent des temps de formation et d'échange de compétences entre CLLAJ.

Les salariés ont participé à quatre groupes d'échange de compétences de l'URCLLAJ. Les thématiques étaient les suivantes :

- Les jeunes sortants d'ASE ;
- Les jeunes en Garantie Jeunes ;
- Les jeunes sans ressource ;
- L'organisation de forum logement à destination des jeunes.

Au niveau de l'UNCLLAJ, le CLLAJ Lyon a participé à une journée de formation sur la thématique de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement du public jeune.

Il est également intervenu sur le stand de l'UNCLLAJ lors du 78<sup>ème</sup> congrès HLM de l'Union Sociale pour l'Habitat pour présenter le dispositif Mobiclé.

Enfin, dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement des Jeunes coordonné par l'UNCLLAJ, a été organisé le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017, le forum Inform'Toit.



Affiche forum Inform'Toit ! - CLLAJ Lyon

## LA COMMISSION DE MÉDIATION, LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Le CLLAJ Lyon est l'un des membres agréés par le Préfet pour siéger à la COMMED et représente les associations d'insertion par le logement adhérentes au Collectif Logement Rhône.

Dans les règles de la loi DALO, l'ensemble des membres de la commission étudient les recours déposés et participent à la prise de décision sur leur caractère urgent et prioritaire. La présence des associations permet d'apporter une plus-value réciproque :

- Pour les membres de la commission de médiation
  - Apporter notre expertise sur des situations complexes de requérants ;
  - Croiser des points de vue pouvant être initialement différents dans l'objectif que ces décisions soient justes et adaptées à la situation de chaque demandeur.
- Pour les associations
  - Renforcer une culture juridique : les personnes responsables de l'accompagnement des demandeurs DALO au sein des associations sont rarement des professionnels du droit. La participation des structures associatives à la COMMED fournit à ses représentants une meilleure connaissance technique et juridique de l'application de la loi DALO.



**Le CLLAJ Lyon a siégé à 19 commissions en 2017.**

En tant que membre de la COMMED, nous avons participé le 7 juillet 2017 à l'Hôtel de la Métropole à une demi-journée de sensibilisation portant sur les recours DALO et à destination de tous les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole.

Nous sommes intervenus lors de la table ronde intitulée « Accompagnement social et DALO, que vient signifier un recours DALO dans la pratique d'accompagnement social ? » avec deux travailleurs sociaux de la Maison de la Métropole de Lyon 1<sup>er</sup>, un intervenant social de France-Horizon, et la référente de la prévention des expulsions et de l'ASLL de la direction de l'habitat et du logement de la Métropole.

## UN ÉVÈNEMENT À L'OCCASION DES 10 ANS DE LA LOI DALO (MARS 2007)

Cette loi a permis à des ménages non ou mal logés de résoudre leur situation. Malgré tout, des situations de mal logement perdurent. Les évolutions préoccupantes ces dernières années concernant les recours DALO - baisse du nombre de recours validés et pouvant donner lieu à relogement, problèmes d'information des personnes et des intervenants sociaux jouant un rôle dans l'effectivité du droit etc. - invitent à une interpellation collective. La Fondation Abbé Pierre a lancé un appel afin de proposer une démarche commune autour des 10 ans de la loi DALO, à la veille de l'élection présidentielle.

Dans ce contexte, le CLLAJ Lyon a répondu à cet appel et a ainsi apporté sa contribution dans l'organisation d'un événement collectif en lien avec d'autres acteurs (services de l'Etat, Action Logement, ABC HLM Rhône, Commission de Médiation DALO du Rhône, ALPIL, AVDL, Médecins du Monde, Petits Frères des Pauvres, Fédération des Acteurs de la Solidarité, SOLIHA, FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes, l'URCLLAJ, les Amis de la Rue, etc.).

Cette journée a eu lieu le 10 mars 2017 et a été lancée par le bilan, les enjeux et les perspectives de la loi ; en présence de M. Le Faou, Vice-Président de la Métropole de Lyon, M. Lévêque, Président de la commission de médiation DALO du Rhône et de M. Bartoli, Directeur d'Alliade Habitat.

Le reste de la journée a été rythmé par des stands : informations et échanges sur le DALO à destination des professionnels, atelier collectif sur les possibilités de recours qu'offre la loi DALO et soutien individuel à la saisine de la Commission de Médiation DALO, Points d'informations sur l'accès à l'hébergement et au logement.

Une série de photographies intitulée « Un logement, on a des plans » de l'URCLLAJ a été exposée tout au long de la journée.

Cet évènement a réuni différents niveaux d'acteurs, allant de l'interpellation politique sur le droit au logement opposable jusqu'à l'animation concrète d'ateliers d'informations et sensibilisation du grand public sur la Loi ou encore de séquences de formation des travailleurs sociaux.



**Cette manifestation a attiré une centaine de personnes.**



Affiche 10 ans de la loi DALO

## **RENCONTRES PARTICIPATIVES DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE « SORTIR DE LA RUE. OUVRIR LA PAROLE ET INITIER DE NOUVELLES RÉPONSES**

La Fondation Abbé Pierre a impulsé une réflexion autour de l'hébergement, la prise en compte de l'urgence et l'accès au logement en réunissant les acteurs de l'hébergement, du logement, de l'action sociale, les bailleurs sociaux, les institutions, etc.

Pour animer ce travail de réflexion, l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre a fait appel à Isabelle NONY, sociologue spécialisée sur les questions de logement très social et des pratiques auprès des plus démunis.

Quatre rencontres ont eu lieu entre octobre 2017 et janvier 2018, auxquelles a participé le CLLAJ Lyon.

Quatre axes de réflexion ont émergé suite aux échanges des participants :

- L'hébergement pérenne ;
- Les usages de l'hébergement ;
- L'accès au logement ;
- L'habitat alternatif.

A l'issue des quatre rencontres, une volonté commune s'est affichée dans le but de transformer les constats et réflexions en réponses opérationnelles et propositions d'actions concrètes pour 2018.

*Dans le cadre de cette étude, nous considérons comme ressources très précaires les ressources inférieures à 500€ telles que : indemnités de stage, allocation Garantie Jeunes, CDD temps partiel*

L'entrée dans l'âge adulte s'accompagne de plus en plus d'un allongement de la dépendance familiale qui découle aussi de la précarité professionnelle des jeunes, et surtout des moins diplômés. Être sans ressource, c'est souvent devoir faire face à une détresse financière, mais aussi à une détresse sociale et parfois sanitaire alors que l'entrée dans le « monde adulte » est synonyme d'indépendance et d'autonomie. Aujourd'hui la paupérisation et la précarisation d'une partie des jeunes est un enjeu dont il faut se saisir.

A partir des permanences d'accueil, nous avons observé que la part des personnes sans aucune ressource était en constante augmentation passant de 84 jeunes en 2015 à 155 en 2017. Il n'est pas simple de trouver des réponses face à un public sans ressource ou des ressources limitées (moins de 500 euros par mois). Ce facteur économique ne permet pas, a priori, d'apporter des solutions de logement ou d'hébergement viables.

La hausse persistante de ces profils nous ont conduit à se poser plusieurs questions : **qui sont ces jeunes ? Que demandent-ils ? Qu'obtiennent-ils ? Que deviennent-ils ?**

Afin de répondre à ces interrogations, le CLLAJ Lyon a souhaité s'inscrire dans une démarche d'analyse des besoins, parcours et difficultés de ces jeunes dans leurs recherches de logement. En 2016, nous avons soumis le projet d'une étude sur cette thématique à la Fondation Abbé Pierre, qui a accepté de le soutenir.

## DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La Fondation Abbé Pierre a proposé de créer une passerelle avec le monde universitaire afin de nourrir la vision du CLLAJ Lyon.

En lien avec l'Université Lyon 2, le CLLAJ Lyon accueille deux étudiantes en Licence 3 parcours sociologie et statistiques, encadré par Loïc BONNEVAL sociologue et maître de conférence.

Les étudiantes ont assisté à des réunions d'équipe et des permanences du CLLAJ Lyon afin de comprendre le fonctionnement et d'observer la multiplicité des profils de jeunes informés. Elles ont également eu accès aux ressources documentaires et aux statistiques de l'association afin de construire leur guide d'entretien avec les objectifs suivants :

- Décrire les stratégies adoptées et imaginées par les jeunes précaires pour devenir autonome ;
- Expertiser et capitaliser leurs compétences ;
- Analyser les parcours, les trajectoires et la parole des jeunes.

Grâce à leur travail d'observation lors des permanences du CLLAJ Lyon, les stagiaires ont élaboré un guide d'entretien. À la suite de la validation de ce dernier par leur référent CLLAJ Lyon et le tuteur universitaire, un échantillon a été constitué sur la base de 10 jeunes. Les entretiens ont été réalisés fin 2017 jusqu'à début 2018. Le travail d'étude est donc toujours en cours et donnera lieu à un rendu définitif courant 2018.

In fine, cette démarche d'une qualification fine de ce public et de leur besoin devra servir de base à des propositions de forme d'habitat adapté, accessible pour les personnes sans ressource économique et sans soutien durant une période de leur vie.

### L'équipe salariée du CLLAJ Lyon remercie

Ses administrateurs pour leur implication et leur engagement ;

Les bénévoles participants au 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes ;

Action Logement, la CAF du Rhône, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, la Fondation VINCI, la Métropole de Lyon, le Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon pour leur soutien.



*L'équipe du CLLAJ Lyon - 9<sup>ème</sup> Salon du Logement pour les Jeunes - 13/09/2017 - Hôtel de Ville de Lyon*

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes



3 rue de l'Abbé Rozier - Place du Forez  
69001 LYON

04 72 07 87 17

[cllaj.lyon@cllajlyon.fr](mailto:cllaj.lyon@cllajlyon.fr)

[www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/](http://www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon/)



@cllajlyon